

Le Décrochage Scolaire : Quelles actions pour lutter contre les sorties prématurées du système scolaire ?



RAPPORT DU

Conseil
Economique



Social
Poitou-Charentes

Avril 2008

LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE

Quelles actions pour lutter contre les sorties prématurées du système scolaire ?

Saisine du Conseil régional

Ce rapport a été adopté à la majorité, en séance plénière du mercredi 23 avril 2008 :

65 votants

60 pour

MM. Braud, Chartier, Delaune (CCI)
MM. Bague, Drageon, Garofalo, Guénant (Medef)
M. Gris (Banques)
M. Etien (Pêche)
M. Viaud (Conchyliculture)
MM. Doignon, Godu (Chambres de métiers)
MM. Bouvier, Guilbaud, Lebret, Rouvreau (Chambres d'agriculture)
M. Moinard (FRSEA)
M. Antigny (CGPME)
M. Lacarrière (Cognac)
MM. Brégère, Moinard (Professions libérales)
Mmes Deborde, Estournès, Quénette, MM. Giraudeau, Jacquillard, Levasseur, Sélitzki (CGT)
Mmes Malka, Lancereau, MM. Baud, Béalu, Bodet (CFDT)
MM. Marx, Nocquet (CFE-CGC)
MM. Larquey, Prévost (UNSA)
M. Breton (URAF)
M. Berger (Organismes de sécurité sociale)
M. Hinerang (Caisses d'assurance maladie)
M. Vinet (Bâtiment)
M. Grémillon (URIOPSS)
M. Dorlet (CODERPA)
M. Vilain (Aînés ruraux)
M. Bonnin (Parents d'élèves)
M. Martin (CRES)
Mme Thomas, M. Couillaud (Mutualité, coopération et crédit agricoles)
M. Gesson (Enseignement supérieur et recherche)
M. Bonnet (Sport)
M. Levraut (Locataires)
M. Sibert (Logement)
M. Filoche (Propriété immobilière)
MM. Brie, Hortolan (Environnement)
Mme Poupard (Consommation)
M. Saizeau (CPCA)
Mme Drouet, MM. Hummel, de Russé (Personnalités qualifiées)

5 contre

MM. Bara, Dessed, Ferchaud, Gardin, Patrac (FO)

SOMMAIRE

Introduction	page 4
I – LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE : « Pas de définition unique du processus »	page 5
II – LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE : « Le cumul de différents facteurs »	page 7
II.1. Ce qui relève de l'élève et de son environnement	
II.2. Ce qui relève du système éducatif	
III – LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE : « Une diversité d'actions à responsabilités partagées »	page 9
III.1. Les actions du Rectorat	
III.2. Les actions du Conseil régional	
III.3. Les actions des autres partenaires	
IV – LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE : « Des spécificités Poitou-Charentes »	page 15
IV.1. Les caractéristiques du Poitou-Charentes	
IV.2. Le contexte académique du décrochage scolaire	
IV.3. Les jeunes sortis du système éducatif	
IV.3. Le décrochage et les ruptures de contrat dans l'apprentissage	
V – LES PRÉCONISATIONS DU CESR	page 24
Conclusion	page 33
Annexes	page 34

Développer le repérage et le suivi précoce des jeunes en difficulté

Améliorer la prévention, la formation et l'orientation pour éviter les sorties des jeunes sans qualification

Assurer un meilleur accompagnement des jeunes en difficulté dans leur parcours

Renforcer la coordination, le pilotage et l'évaluation des actions en région

Ce dossier a été conduit par un groupe de travail transversal du Conseil économique et social Poitou-Charentes en deux étapes, sous la précédente et l'actuelle mandature.

Animation :

- de mars 2007 à octobre 2007
 - **Michel Cardin**, 1^{er} Vice-président délégué aux dossiers « formation »
 - en lien avec **Annie Deborde**, Présidente de la commission « Orientation, formation professionnelle et alternances, insertion, emploi » et **Michel Larquey**, Président de la commission « Education, enseignement supérieur et recherche »
- de décembre 2007 à avril 2008
 - **Jean-Jacques Baud**, 1^{er} Vice-président du CESR
 - en lien avec **Annie Deborde**, Présidente de la commission « Formation tout au long de la vie, Recherche »

Les membres du groupe de travail :

Jean-Michel Banlier
Jacky Bara
Philippe Bénétiau
Marie-Jeanne Berthier
René Bonnet
Philippe Bonnin
Daniel Braud
Jean Doignon
Michel Eprinchar

Jean-Daniel Fougère
Gérard Dupont
Valérie Estournès
Jean-Pierre Gesson
Joël Godu
Gérald Guilbaud
Christian Langlois
Karine Logereau
Jean-Pierre Martin

Bernadette Métayer
Jean-Paul Moinard
Annie Poupard
Yves Prévost
Christian Prouzat
Maryse Routhiau
Jean-Michel Saizeau
Françoise Talbot
Alain Tournier

Les services :

Etienne Lamarche, Chargé de mission,
Catherine Basck, Directeur,
Nelly Béga, Assistante.

Un certain nombre d'organismes ou de services ont apporté leurs témoignages, en particulier :

Sylvie Adam, Présidente de la FCPE Charente-Maritime

Claude Azéma, CES de la République

David Bévière, Directeur de la Mission locale de Poitiers

Brigitte Blesson, Chef de service régional de la formation et du développement à la Direction régionale de l'agriculture et de la forêt Poitou-Charentes

Jean-Claude Bonnefon, Président de l'Association régionale des Missions locales du Poitou-Charentes

Pascal Bouchard, Coordonnateur de l'Association régionale des Missions locales du Poitou-Charentes

Anne Brossard, Directrice de l'IAAT (Institut atlantique d'aménagement des territoires) pour l'analyse statistique des publics traitée en partenariat

Jean Cézard, FCPE de la Vienne

Marie-Dominique Demay, Directrice de la Mission locale de Saint-Jean d'Angely

Hervé Devillemandy, Secrétaire général de la Chambre régionale des métiers et de l'artisanat du Poitou-Charentes

Marc Fischer, Directeur Education, vie lycéenne du Conseil régional Poitou-Charentes

Laurence Godu, Coordinatrice de la Mission générale d'insertion du Rectorat de l'Académie de Poitiers

Joël Godu, 1^{er} Vice-président de la Chambre régionale des métiers et de l'artisanat du Poitou-Charentes

Martin Gutton, Directeur régional de l'agriculture et de la forêt Poitou-Charentes

Nadège Hemeury, Présidente de PEEP Poitou-Charentes

Denis Lefebvre, Président de l'UDAPEL de la Vienne

Monique Lestable, Directrice de la Mission locale de La Rochelle

Ouiza Meziane, Animatrice régionale des Missions locales du Poitou-Charentes

Joël Migault, Directeur du CIO et adjoint du SAIO

Mathias Millet, sociologue et Maître de conférence à l'Université de Poitiers

Elisabeth Morin, Inspectrice générale de l'administration de l'Education nationale et de la Recherche

Sylvie Petitjean, Directrice générale adjointe du Conseil régional Poitou-Charentes

Thierry Revelen, Chef du service académique de l'information et de l'orientation du Rectorat de l'Académie de Poitiers

Véronique Tamagna, Conseillère à la Mission locale d'Angoulême

Le Conseil économique et social Poitou-Charentes remercie tous les organismes qui ont participé aux réunions et fourni un certain nombre d'éléments utiles à l'élaboration de ce rapport.

Après plusieurs décennies de baisse régulière, la situation du décrochage scolaire et des sorties sans qualification reste stable en France depuis 10 ans. En 2007, 1 560 jeunes du Poitou-Charentes ont quitté le système scolaire sans diplôme ni qualification, mais ce sont plus de 27 500 jeunes qui annuellement, sont accueillis dans les missions locales et PAIO (permanences d'accueil d'information et d'orientation).

Le Conseil économique et social Poitou-Charentes avait rappelé à plusieurs reprises les enjeux socio-économiques de cette situation et estimé nécessaire de s'interroger sur les causes de ce phénomène et de trouver des solutions pour y remédier.

En 2007, dans le cadre de sa politique régionale envers ces publics en difficulté, la Présidente du Conseil régional a souhaité connaître « l'avis du CESR sur les actions mises en place par les différents acteurs ainsi que (ses) préconisations de façon à mieux coordonner les efforts de chacun en matière de lutte contre les sorties prématurées du système scolaire ».

Pour répondre à cette saisine, le bureau du CESR a confié à un groupe de travail restreint, représentatif de l'assemblée, le soin d'analyser le décrochage scolaire, de recenser les publics concernés et les dispositifs mis en oeuvre en région pour aller vers des préconisations concrètes.

La première difficulté pour le groupe de travail a été de cerner le phénomène : que recouvre le décrochage scolaire ? Quelles sont ses causes ? Comment Poitou-Charentes se situe-t-il ?

La deuxième a été de réaliser un bilan des actions mises en oeuvre en région pour y remédier.

Étant donné la multiplicité des acteurs en charge de ces publics, la troisième difficulté a été de quantifier et d'appréhender les caractéristiques des jeunes concernés, la grande dispersion et l'hétérogénéité des informations ne permettant pas d'avoir une vision exhaustive du phénomène.

Le processus de décrochage scolaire qui conduit à l'échec et aux sorties prématurées du système éducatif est complexe à analyser parce qu'il n'existe pas de profil type de décrochage. Il est également difficile à approcher quantitativement, à la fois parce qu'il concerne des publics différents dont le suivi relève d'un très grand nombre d'institutions et d'organismes, et parce qu'il ne concerne que quelques individus dans chaque établissement.

Lent et progressif, il s'inscrit dans le temps et interroge le système scolaire aussi bien dans son fonctionnement que dans son rôle pour orienter et aider les jeunes dans la réalisation de leur parcours de formation.

Au vu de ces difficultés, et pour répondre à la saisine, le CESR n'a pas abordé la question du décrochage scolaire dans sa globalité (champs très vastes... de la maternelle à l'enseignement supérieur, publics très différents,...). Il a appréhendé ce sujet avec modestie en concentrant son analyse sur les jeunes sortis du système scolaire sans qualification. Il a auditionné et échangé avec des experts, les fédérations de parents d'élèves, les missions locales et PAIO, ainsi que les différentes instances de décision concernées, en particulier les services du Rectorat et du Conseil régional.

Puis, s'appuyant sur ses réflexions et des contributions de ses organisations, il a tiré des enseignements et des préconisations à destination de l'Etat, du Conseil régional mais également des Conseils généraux et des différents acteurs concernés, afin d'améliorer l'efficacité et la coordination des actions mises en oeuvre au niveau régional.

L'ensemble des acteurs doit s'interroger sur le fonctionnement et l'efficacité du système, et par le biais de nouvelles approches, proposer des solutions se rapportant tant à la détection, l'orientation, qu'à l'éducation/formation tout au long de la vie.



I - LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE

« Pas de définition unique du processus »

Le décrochage scolaire est une réalité qui tend à devenir centrale dans le contexte actuel de malaise que beaucoup appellent « la crise de l'École et de son environnement ». Cette problématique a de graves conséquences tant au niveau de la vie des jeunes, que sur les plans collectif et économique. Il n'existe pas de « définition unique » du décrochage, c'est un processus qui lie différents facteurs et dont les causes sont à la fois scolaires et d'ordre personnel, économique et social.

- **La notion de décrochage scolaire** fait son apparition au début des années 70 au moment de la mise en œuvre de la « massification de l'enseignement secondaire ». Avant les années 50, beaucoup de jeunes quittaient très tôt l'école, mais à cette époque, le travail manuel était valorisé, le marché du travail et l'économie absorbaient les jeunes sans qualification.

Aujourd'hui, les choses changent et le décrochage scolaire obère gravement les chances de s'insérer durablement dans le monde professionnel et la société.

Si le décrochage scolaire ne veut pas dire abandon prématuré du système scolaire, pour autant, ils sont intimement liés. Le second étant souvent né du premier et ces deux phénomènes nourrissent largement les sorties sans qualification.

Cette notion est ambiguë car elle est au carrefour de trois définitions, selon les experts auditionnés.

- **La démobilisation et/ou la démotivation** sont les facteurs déterminants du processus, qui amènent les jeunes à abandonner leurs études.
- **La faible estime de soi** à travers la valeur subjective que l'on a de soi-même et de ses actions. Cela renvoie à l'intériorisation des jugements renvoyés à l'élève par son environnement et à sa capacité à se projeter dans l'avenir et à ne pas dépendre du regard des autres.
- **Le rejet ou le renoncement** aux règles de l'institution, caractérisé par une fracture volontaire ou involontaire du jeune avec le monde scolaire. L'interruption temporaire ou définitive de la scolarité en constituant le degré ultime.

D'autres facteurs personnels peuvent aussi expliquer le décrochage scolaire chez les jeunes, les conduites à risques (drogues, alcool, grossesses précoces,...) ou les dépressions qui sont de plus en plus fréquentes mais peu diagnostiquées.

- **La notion de difficulté et d'échec scolaire** en fin de scolarité obligatoire est relativement récente.

Le fait qu'on s'y intéresse s'explique par :

- les exigences du monde économique d'une main-d'œuvre de plus en plus qualifiée et de ses difficultés à intégrer les jeunes sans qualification ;
- l'obligation de poursuivre sa formation initiale au-delà de la 3^{ème} pour obtenir une qualification attestée par un diplôme.

Ce faisant, le système éducatif, le monde économique et la société désignent par défaut les élèves qui sont en échec scolaire.

Au niveau national, le Haut Conseil de l'évaluation de l'école (HCéé) propose plusieurs approches quantitatives de la proportion de jeunes touchés.

- Jeunes qui quittent l'école sans qualification ou diplôme délivré par celle-ci : 14 à 20 % des sortants (selon que l'on considère comme qualifiés ou non les sortants non diplômés des niveaux V et IV)¹.
- Jeunes qui, d'une façon ou d'une autre, échappent à l'unicité du collège : 10 % des jeunes d'une génération qui sont accueillis en 4^{ème} et 3^{ème} générales.
- Jeunes qui ont des difficultés de lecture et de communication écrite : 5 à 15 % des jeunes ne maîtrisent pas cette compétence tout au long et à la fin de la scolarité.

La convergence de ces décomptes permet de prendre la mesure de l'enjeu qui ne concerne pas le seul système scolaire, mais toute la société. Il ne peut être question politiquement, socialement et économiquement de tolérer que quelque 15 % des jeunes quittent la formation initiale avec un sentiment d'échec et sans une maîtrise de compétences permettant de construire une formation continue.

Il faut toutefois noter que le système éducatif français soutient la comparaison avec ses principaux voisins quant aux sorties du système marquées par un échec.

- **La notion de rupture scolaire** rejoint celle de l'échec scolaire mais présente l'avantage de ne pas séparer les jeunes qui sortent du système de ceux qui sont dans le système.

Si les difficultés scolaires sont le lot commun des élèves en situation d'échec, les processus de rupture scolaire se construisent aussi à travers des parcours irréguliers, marqués par les redoublements, les changements d'établissements, les évictions temporaires, les affectations tardives.

Selon les experts auditionnés, l'accumulation de « sanctions » et d'échecs fabrique un « casier scolaire » aussi ineffaçable que le casier judiciaire.

Cependant, aucun des éléments rencontrés dans les parcours de ruptures scolaires n'explique à lui seul le processus. C'est la combinaison de différents facteurs et dimensions biographiques : que ce soit le milieu social, la configuration familiale, la scolarité ou la gestion disciplinaire des établissements.

¹ Nomenclature des niveaux de formation – cf. annexe 2 page 37

« Décrocheur » et « sortie sans qualification » : essais de définition ?

- La notion de « décrocheur » est utilisée par nombre de professionnels et ils l'emploient pour établir des catégories différentes en fonction de leur approche.

Par exemple, dans son rapport « Sorties sans qualification : analyse des causes, des évolutions, des solutions pour y remédier »², l'Education nationale regroupe sous ce terme quatre catégories : les élèves qualifiés de « faibles mais sérieux », les plus nombreux, les élèves ayant les capacités pour réussir mais ne travaillant pas, les élèves dont le « rendement est faible » et les élèves qui cumulent les problèmes, tant au niveau des apprentissages que du comportement.

Pour d'autres experts auditionnés qui utilisent le terme de décrocheurs par commodité de langage, ces jeunes ne constituent pas un groupe spécifique et homogène, ils ont des profils très différents. Certains viennent de familles « défavorisées et dysfonctionnelles », dont les parents eux-mêmes, peu scolarisés, sont en difficulté pour accompagner leurs études. D'autres, issus de familles plus favorisées, sont en rébellion avec les structures scolaires... On observe aussi des jeunes centrés sur les métiers et qui considèrent les connaissances générales et théoriques inutiles, ou encore des jeunes issus des minorités visibles qui sont souvent victimes de discrimination...

Par ailleurs, les phénomènes de décrochage et d'abandon ne touchent pas de la même façon les filles et les garçons. Les filles sont en particulier défavorisées dans l'accès à la qualification par une orientation plus restrictive. Les études menées sur les difficultés scolaires montrent qu'au collège en particulier, on trouve environ deux fois plus de garçons que de filles en difficulté.

Cette différence s'explique notamment par le fait que le manque d'appétence au travail scolaire, les comportements perturbateurs et donc les mesures disciplinaires sont plus fréquents chez les garçons que les filles. Celles-ci présentent par contre des formes de décrochage scolaire souvent beaucoup plus silencieuses, « plus passives ».

Pour le CESR, parler de « décrocheur » stigmatise les jeunes en situation de décrochage en les rendant responsables de leur situation, alors que dans leur très grande majorité, ils la subissent. Le témoignage des experts montre qu'il ne peut pas y avoir de définition ou de classement institutionnel de ces jeunes, il met en évidence la disparité des publics et l'enchevêtrement des causes qui conduisent au décrochage et aux ruptures scolaires.

L'échec scolaire et le décrochage scolaire doivent être considérés comme le résultat d'un processus, plutôt que comme un état.

- L'expression « sans qualification » bien que critiquée depuis des années se réfère explicitement aux populations, d'une part sans CAP, BEP ni BAC et d'autre part, ayant arrêté avant la dernière année d'un CAP ou BEP et sortant de 3^{ème}.

Le rapport précité² souligne que le niveau d'études des sortants du système éducatif est aujourd'hui présenté en fonction de la Classification Internationale des Types de l'Education (CITE) selon laquelle un élève est réputé qualifié s'il a achevé « avec succès » le cycle de formation.

Le critère d'abandon en cours de second cycle du secondaire (ou en deçà) présente par ailleurs l'avantage de placer à égalité le 2nd cycle professionnel et le 2nd cycle général et technologique.

Dans le même temps, il faut noter qu'il subsiste encore des difficultés à fonder l'analyse de ces publics sur des bases communes. Ainsi par exemple, dans les études de cohortes réalisées par le CEREQ (Centre d'études et de recherches sur les qualifications) sur les jeunes « sortis de formation initiale », les jeunes qui abandonnent une formation initiale et qui signent un contrat de professionnalisation sont considérés comme entrés dans la vie active et donc sortis de formation initiale sans qualification. Or certains seront diplômés à l'issue de leur contrat.

Ces différentes approches des sorties du système scolaire, fondées sur des conventions hétérogènes font qu'il est nécessaire d'être prudent dans l'affichage et l'analyse des chiffres et indicateurs.

Cadrage national et cadrages internationaux

MEN-MESR-DEPP et OCDE

Les normes internationales sont plus exigeantes. Le seuil minimum de qualification de l'UE et des organismes internationaux est la réussite par les jeunes générations, d'un second cycle de l'enseignement secondaire, réussite attestée par un certificat ou un diplôme.

Selon cette définition, en 2005, 17 % des jeunes âgés de 20 à 24 ans n'avaient pas de formation suffisante, soit parce qu'ils avaient étudié jusqu'en dernière année de préparation d'un diplôme de second cycle mais avaient échoué aux examens, soit parce qu'ils avaient arrêté avant la classe de terminale de préparation d'un diplôme de second cycle.

Au sommet de Lisbonne en 2000 (Conseil européen de Lisbonne des 23 et 24 mars 2000), les gouvernements européens ont retenu la perspective commune d'une économie basée sur la connaissance.

L'UE a défini comme objectif qu'au moins 85 % des jeunes âgés de 22 ans aient terminé leurs études secondaires en 2010 (ils sont 83 % en 2005), et que pas plus de 10 % des jeunes âgés de 18 à 24 ans aient quitté l'école avant d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires ou un diplôme professionnel ou un diplôme accordé dans le cadre d'une autre formation (17 % en 2005).

² Rapport de Mme Elisabeth Morin, M. Jean Claude Ravat, Inspecteurs généraux de l'administration de l'Education nationale et de la Recherche, et de M. Philippe Dubreuil et M. Marc Fort, Inspecteurs généraux de l'Education nationale à Monsieur le Ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche – Juin 2005.

II - LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE

« Le cumul de différents facteurs »

Les causes des difficultés scolaires des jeunes et de leur décrochage sont liées à un ensemble de facteurs, dont beaucoup sont exogènes au système éducatif. Ces facteurs de rupture n'ont pas tous la même importance ou ne se manifestent pas avec la même fréquence selon le lieu, les populations ou le type d'établissement.

II.1. Ce qui relève de l'élève et de son environnement

- La première constante que l'on peut observer, c'est l'inégalité socioculturelle au niveau de la réussite scolaire. Parmi les jeunes qui quittent le système éducatif sans aucune qualification à 17 ans et plus, il y a 1 enfant de cadres contre 5 enfants d'ouvriers et 12 enfants pauvres.

Actuellement, un enfant de cadres a 8 fois plus de chances qu'un enfant d'ouvriers d'obtenir le bac. Il en a 23 fois plus d'accéder à une grande école. Cette situation s'explique par une précarité économique et une instabilité professionnelle pour certaines familles qui se retrouvent démunies face aux difficultés d'éducation de leurs enfants.

- A cette inégalité socioculturelle, s'ajoutent les facteurs d'ordre familial, rapports de l'élève avec sa famille ou de la situation de la famille elle-même : monoparentalité, famille recomposée, ... maladie, addictions, ... prison, ...

Relations familiales d'autant plus compliquées qu'elles coïncident avec les difficultés liées à la « crise d'adolescence » : recherche d'identité, rejet de l'autorité, estime de soi, ...

Face aux difficultés scolaires et familiales, les jeunes les plus en difficulté recherchent souvent de nouvelles solidarités auprès de « pairs », dont ils partagent les expériences et les codes sociaux.

Ces sociabilités juvéniles prennent des formes contraires aux normes scolaires (langage, comportements, codes vestimentaires, ...) et se jouent pour une part dans l'opposition à la culture scolaire.

- La rupture tient aussi parfois à des conséquences directes de difficultés sociales ou d'instabilité professionnelle (déménagement, contraintes horaires, rythmes familiaux, ...).

Se multiplient ainsi les occasions où les enfants sont seuls en charge de leurs obligations sociales (faire ses devoirs, se coucher, se lever) augmentant les risques de manquements et de décrochage scolaire.

Sur les plans médical et psychosocial, ces difficultés prennent parfois un caractère pathologique de rejet du modèle familial et de la société dans son ensemble.

Les problèmes de santé par ailleurs, notamment liés à l'usage de drogues, constituent également un facteur déterminant d'abandon.

D'autres causes, plus économiques, sont aussi à prendre en compte. Elles touchent essentiellement les jeunes de 16 ans et plus, en particulier ceux en formation professionnelle.

En effet, la recherche d'emploi, liée le plus souvent à des redoublements répétés, est un des motifs d'abandon d'études pour des jeunes en situation familiale ou sociale difficile.

- Autre facteur influant sur le parcours scolaire des jeunes, la morphologie sociale et productive des territoires.

Ainsi, taux de scolarisation, part de jeunes dans les dispositifs de formation professionnelle, niveaux et poursuite d'études, choix des secteurs d'activités, ... varient suivant les caractéristiques socio-économiques des zones d'emploi. Le territoire module les parcours scolaires et professionnels des jeunes d'autant plus fortement que ceux-ci sont « captifs ». C'est le cas des jeunes en difficulté et de faible niveau de formation qui sont peu mobiles.

- Enfin, il ne faut pas oublier les disparités dans la répartition de l'offre éducative entre les territoires et les établissements, même si elles sont difficiles à appréhender parce qu'elles conjuguent des paramètres socio-économiques avec des stratégies collectives ou individuelles.

Les grandes métropoles sont le siège des lycées prestigieux et des pôles universitaires, puis on trouve une bonne couverture de l'enseignement général et technique dans les villes moyennes et enfin une offre de proximité dans les zones rurales.

Ces disparités sont non seulement géographiques, elle sont aussi sociales, car elles se superposent avec la composition socioculturelle des territoires.

- En milieu urbain, les disparités sont plus frappantes d'un quartier à l'autre, voire d'un établissement à l'autre, là où l'habitat a déjà installé les inégalités. Personne n'ignore plus les difficultés de nombre d'établissements de banlieues. Les ZEP ont été créées en 1981 pour pallier ces inégalités et compenser, par une démarche fondée sur l'équité, les carences d'un traitement strictement égalitaire.

- En zones rurales, la scolarisation produit des effets ambivalents suivant le niveau d'enseignement et pose la question délicate de l'aménagement du territoire.

La ruralité qui a des effets bénéfiques au niveau du primaire pèse sur le secondaire, puisque les établissements de petites tailles souffrent de disparités d'offre de formation (nombre moyen d'options, ...).

La conception même du système éducatif, l'organisation et le fonctionnement pédagogiques, et la culture d'établissement constituent une première série de facteurs de rupture auxquels il faut ajouter les causes liées aux capacités d'apprentissage ou à la « motivation » des élèves. Les mentalités françaises sont marquées par la notion de « retard scolaire » : les élèves étant censés arriver au bon moment dans la classe correspondant à leur âge. Or, les jeunes ne présentent pas tous, à un âge donné, le même niveau de maturité et la même aptitude à assimiler toutes les catégories de savoirs.

II.2. Ce qui relève du système éducatif

- Depuis la politique d'ouverture du secondaire dans les années 60, accentuée en 1985 puis en 1989 par la Loi d'orientation pour l'Ecole (80 % d'une classe d'âge au niveau bac), on a assisté à un phénomène de « massification de l'éducation ».

Les conditions de mise en œuvre du collège unique avec son tronc commun avec options ont parachevé cette massification.

Plusieurs phénomènes « sélectifs et ségrégatifs » découlent du système éducatif malgré une volonté de démocratisation :

- la place prédominante du bac et l'origine sociale des élèves ;
 - la dépréciation ou la méfiance vis à vis de l'enseignement technologique et professionnel ;
 - les disparités : géographiques entre établissements, entre le secteur privé et public, entre filles et garçons.
- La montée en puissance même de notre système éducatif, par le nombre de personnes concernées (élèves mais aussi parents, professeurs), et par les délais de formation, a généré et génère encore aujourd'hui des contraintes et des obligations insuffisamment prises en compte par les pouvoirs publics.
Pour certains élèves, le système s'avère inadapté.

La massification scolaire a été réussie en terme quantitatif :

- 10 % de bacheliers en 1960, 63 % en 2006 ;
- + de 80 % de jeunes possèdent aujourd'hui une certification secondaire BEP, CAP (supérieur à la moyenne européenne).

Par contre, la massification n'a pas été synonyme de démocratisation, puisque depuis une dizaine d'années, quelque 45 000 jeunes sortent du système éducatif sans qualification.

- Ce sont des processus proprement scolaires qui accélèrent ou déclenchent les ruptures : difficultés d'apprentissage, processus de stigmatisation lié à la « sédimentation » de conflits tout au long du parcours,...

En effet, le cadre scolaire ne valorise et ne sanctionne que les savoirs liés aux référentiels programmes. Il n'existe pas de réelle mise en valeur des compétences extra scolaires, si ce n'est dans le primaire.

Bien des comportements dénoncés comme perturbateurs, absentéisme, manque d'intérêt pour la scolarité, passivité en classe, irritation, trouble du comportement, manifestent des dispositions contraires à la forme d'apprentissage du système scolaire (forme d'apprentissage qui fait débat).

L'évaluation en raison de sa nature actuelle est ressentie comme une succession de verdicts qui, s'ils sont négatifs, assignent certains élèves à une place de « mauvais élève ». L'école étant un des lieux où se construisent les destinées sociales des individus, cette répétition de verdicts négatifs affecte toute la personnalité du jeune.

- L'orientation des élèves est sans conteste un des problèmes majeurs à résoudre en matière de décrochage scolaire et de sorties sans qualification, car elle sonne comme une rupture, une sanction.

Les mécanismes de l'orientation sont complexes et s'effectuent en plusieurs étapes critiques :

- La première intervient à l'entrée en sixième et pour un nombre très limité d'élèves, au niveau de la fin de cinquième.
- La seconde se produit, pour la grande majorité des élèves, à l'issue du premier cycle du secondaire au collège, de façon explicite, par le choix de l'enseignement général ou de l'enseignement professionnel.
- Cette étape se poursuit immédiatement de manière implicite et de façon indirecte, à l'intérieur du second cycle, par le choix des options en enseignement général et par le choix de la spécialité en enseignement professionnel.

La quasi absence de module de formation aux métiers techniques, technologiques et professionnels au collège ne permet pas aux élèves de mettre en valeur leurs aptitudes dans les champs professionnels et technologiques pour une orientation choisie.

Pour beaucoup d'élèves en décrochage scolaire, la classe de troisième correspond à la fin de la scolarité obligatoire. Alors que leur situation scolaire nécessiterait un traitement particulier prenant en compte à la fois leurs aptitudes réelles et supposées, ils sont traités dans la même logique que les autres.

L'orientation vers l'enseignement professionnel ou technologique en lycée ou vers l'apprentissage se fait généralement soit de manière obligatoire, soit par le jeu des vœux compte tenu des places disponibles.

Outre le caractère rigide des affectations, il existe encore souvent différentes formes de discrimination dans les processus d'orientation, qu'il s'agisse des discriminations sexiste, ethnique, territoriale, économique ou sociale.

C'est l'ensemble de ces processus qui conduit chaque année un trop grand nombre de jeunes à sortir du système éducatif sans qualification.

III - LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE

« Une diversité d'actions à responsabilités partagées »

A côté de l'enseignement adapté (SEGPA et EREA), le Ministère de l'Education Nationale et les Rectorats ont depuis les années 80 mis en place des politiques en direction des jeunes les plus fragiles et les plus éloignés de la qualification.

C'est récemment que le Ministère de l'Education Nationale et le Rectorat en région ont décidé d'inscrire la lutte contre le décrochage scolaire et la réduction des sorties sans qualification du système éducatif dans leurs priorités et leurs actions (cf. répertoire des mesures et actions annexe 3).

III.1. Les actions du Rectorat

■ Dynamique académique et actions pédagogiques

● Le programme personnalisé de réussite éducative (PPRE)

Initié en avril 2005³ dans le cadre d'une expérimentation nationale, le PPRE est généralisé à l'école et au collège depuis 2007, pour l'aide et le soutien des élèves à la maîtrise des connaissances et des compétences du socle commun.

Ce programme est placé sous l'autorité des corps d'inspection. Ce sont les directeurs d'école et chefs d'établissement qui en assurent la mise en oeuvre en lien avec les maîtres de classes et les professeurs principaux.

● La politique d'éducation prioritaire

Les ZEP : ces actions mises en oeuvre en 1981 s'appuient sur une discrimination positive dans l'emploi des moyens publics pour répondre aux difficultés sociales et scolaires concentrées dans certaines zones et dans certains établissements (12 ZEP en Poitou-Charentes).

Les réseaux « Ambition réussite » apportent une aide supplémentaire et personnalisée aux élèves en difficulté dans les ZEP. Créés en février 2006, ces réseaux déterminent un premier niveau d'intervention (EP1) basé sur des critères sociaux et scolaires. 5 réseaux de collèges pilotent désormais différents établissements, de la maternelle à l'école primaire jusqu'au collège. Ce dispositif est construit autour de trois axes : la réduction des inégalités culturelles, le partenariat avec les familles, la formation et le métier d'enseignant.

● Les mesures en faveur de la réussite scolaire

Dans le temps scolaire et pour tous les établissements : heures de vie de classe (prise de parole des élèves et dialogue avec un adulte sur vie scolaire,...), études dirigées (aides au travail personnel) et aides individualisées (par groupe de 8 maximum).

Après les cours : accompagnement éducatif dans le cadre de l'éducation prioritaire et des réseaux « Ambition réussite », aide aux devoirs, action culturelle et artistique, et développement des pratiques sportives (étendu à l'ensemble des collèges en 2008, puis des écoles et des lycées).

● Des nouvelles actions depuis 2006

- la création d'un **Observatoire des sorties sans qualification et des ruptures de parcours de formation** dans chaque bassin de formation ;

- l'inscription prioritaire dans le cahier des charges de l'IUFM en formation initiale et continue **des actions de formation à la connaissance des processus d'apprentissage des élèves** [notamment des élèves souffrant de handicap, de retard scolaire,...] ;
- l'organisation de **stages de mutualisation d'expériences des équipes éducatives** des établissements (illettrisme, sorties sans qualification⁴,...).

● Les dispositifs relais

Mis en place en 1998 par une action conjointe des Ministères de l'Education Nationale et de la Justice ainsi que des Mouvements associatifs d'éducation populaire en direction d'élèves du 2nd degré en grande difficulté ou en situation de marginalisation scolaire ou sociale. Ces dispositifs ont accueilli 64 jeunes (de quelques semaines à plusieurs mois) dans le cadre de la scolarité obligatoire ou dans une formation.

Dans l'Académie de Poitiers, on dénombre aujourd'hui 7 classes relais (cf. carte page 18), dont deux nouvelles créées en 2007, à Thouars et à Saintes⁵. Toutes sont rattachées administrativement à un établissement scolaire et placées sous la responsabilité des chefs d'établissements.

■ Actions menées par la Mission générale d'insertion (MGI)

● La prévention et le repérage des « jeunes sans solution »

Les **GAIN** (Groupe d'aide à l'insertion) ou dispositifs de veille sont mis en place par les EPLE (Etablissements publics locaux d'enseignement) afin de prévenir les risques de décrochage au cours de l'année scolaire et de proposer des solutions adaptées à chacun (735 bénéficiaires en 2006/2007).

Des « **entretiens de situation** » visent à proposer à chaque jeune quittant un établissement sans solution, des possibilités d'études, de formation ou d'insertion professionnelle adaptées à ses besoins et à son projet (1365 bénéficiaires en 2006/2007).

Le travail de repérage est mené conjointement par les CIO, les EPLE, le réseau des Missions locales et la MGI.

³ Loi du 23 avril 2005 prévoit dans son article 16 : « qu'à tout moment de la scolarité obligatoire, lorsqu'il apparaît qu'un élève risque de ne pas maîtriser les connaissances et les compétences indispensables à la fin d'un cycle, le directeur de l'école ou le chef d'établissement propose aux parents d'élèves ou au responsable légal de l'élève de mettre en place un programme personnalisé de réussite éducative ».

⁴ Toutes les actions de la MEIPPE (Mission d'évaluation à l'innovation pédagogique et au projet d'établissement) sont inscrites dans le plan régional de lutte contre l'illettrisme.

⁵ Cette classe rattachée au Collège Edgar Quinet ne fonctionne pas encore.

● **L'accueil et la remobilisation**

Ces actions en collèges et lycées visent à préparer et à aider des jeunes dans un parcours d'insertion tout en leur permettant d'acquérir plus solidement les connaissances de base nécessaires à la qualification.

A temps partiel, elles s'adressent soit à des élèves qui ont besoin d'accompagnement en début d'année (SIO : Session d'information et d'orientation fin juin-début septembre), soit à des jeunes scolarisés en lycées professionnels qui ont besoin d'une remédiation (modules « savoirs de base » et Français / langue étrangère pour les primo-arrivants). 642 jeunes ont suivi en 2006/2007 une SIO.

A temps plein, jusqu'en 2007 il s'agissait des CIPPA (Cycle d'Insertion Professionnelle Par Alternance) pour les jeunes qui ont décroché du système scolaire et de dispositifs dits « adaptés » pour les élèves handicapés.

Ces dispositifs ont accueilli en 2006, 491 jeunes (dont 466 en CIPPA). Depuis 2007, ils font partie intégrante des actions proposées par les PAQI (2 CIPPA existent encore à Aytré et Rochefort).

Sur les 1 161 jeunes accueillis sur les actions d'accueil et de remobilisation en 2007, une majorité a ainsi bénéficié de deux actions de la MGI pour rejoindre le système éducatif ou la formation professionnelle.

● **La préparation à la qualification et à l'insertion**

Outre des dispositifs type **MOREA** (Module de réparation à l'examen par alternance) qui sont des actions ponctuelles de formation professionnelle (1 seule en 2007 au lycée J. Grégoire à Soyaux), les **FPI/FPIL** (Formation Professionnelle Initiale – Formation Professionnelle Innovante – Formation professionnelle d'Initiative Locale) permettent aux jeunes sans diplôme issus de la voie générale ou technologique de préparer ou repréparer un diplôme professionnel ou une qualification (102 bénéficiaires en 2006/2007).

Pour les jeunes, titulaires d'un premier diplôme, souhaitant aller vers l'insertion professionnelle directe, il existe des **FCIL** (Formation complémentaire d'initiative locale). Ces formations s'appuient sur les besoins économiques locaux pour conduire les jeunes vers l'emploi (207 bénéficiaires en 2006/2007).

Le nouveau projet pédagogique des actions de la MGI

La Mission générale d'insertion met en oeuvre des méthodes pédagogiques adaptées aux jeunes, qui risquent de sortir ou qui sont sortis depuis moins d'un an du système éducatif, sans qualification ou sans possibilité de poursuite d'études.

Pour atteindre ces objectifs, la MGI développe en collaboration avec les EPLE (Établissements publics locaux d'enseignement) : lycées professionnels, lycées, collèges et EREA, mais aussi avec des partenaires extérieurs (Missions locales, associations,...), des actions spécifiques adaptées aux besoins des jeunes et aux réalités économiques et sociales locales.

La rentrée 2007 marque un changement de la politique académique avec un nouveau projet pédagogique des actions MGI (Mission générale d'insertion) dans le cadre de **PAQI** (Pôle d'accompagnement à la qualification et à l'insertion) – 17 PAQI en lycée professionnel et 2 en collège à titre dérogatoire en attendant un transfert en lycée professionnel – L'organisation pédagogique devient commune à toutes les actions de l'Académie autour de trois modules fondamentaux :

- l'accompagnement socio-éducatif,
- l'acquisition des pré-requis à la qualification,
- le projet professionnel, la mise en situation professionnelle.

Le parcours (35 h / sem.) comprend des temps de formation en établissement, en entreprise et en démarches personnelles liées à la réalisation de son parcours (recherche de stages, rendez-vous médicaux, ...).

Ce dispositif a pour vocation à s'occuper des jeunes de plus de 16 ans sortis du système éducatif depuis moins d'un an, sans solution de formation ou d'insertion socioprofessionnelle, ainsi que les jeunes repérés par les professionnels en formation professionnelle sous statut scolaire.

« Une diversité d'actions à responsabilités partagées »

Le Conseil régional renforce son intervention en faveur des lycées et de la vie lycéenne par un certain nombre d'actions transversales ou spécifiques, menées seul ou en partenariat avec les acteurs concernés, pour lutter contre le décrochage scolaire et soutenir les jeunes repérés en difficulté.

III.2. Les actions du Conseil régional

■ Priorités régionales Vie Lycéenne

● Les dispositifs d'accompagnement régionaux

En complément des interventions de l'Etat, le Conseil régional met en place différents dispositifs d'aides pour réduire les difficultés financières des élèves et des apprentis, facteur de sortie prématurée du système éducatif : chèques livres, fonds social régional, aide à l'équipement professionnel (7 700 élèves de CAP et BEP), aide au Permis B pour les titulaires d'un CAP (500 jeunes/an), crédit pour accéder à une médecine préventive pour les grossesses précoces.

● L'accès à l'internat et aide aux internes

Un programme d'investissement est réalisé dans les internats et dans les lieux de vie des jeunes hors temps scolaire pour favoriser la mobilité et l'accueil des jeunes de la région (restauration et Maisons des lycéens).

Ces interventions sur le bâti et les équipements s'inscrivent dans la mise en oeuvre depuis deux ans du BPL (Budget participatif des lycées) « jeunes et vie lycéenne », ainsi que dans la logique d'implantation des animateurs culturels. Parallèlement, le Conseil régional propose aux établissements (lycées professionnels et EREA) un plan d'installation d'ordinateurs dans les internats ainsi qu'une aide financière pour réaliser un accompagnement scolaire aux élèves des internats (4 800 élèves bénéficiaires).

● L'accès à la culture

Plusieurs dispositifs visent à développer la culture dans les établissements et toutes les formes de création portées par les lycéens : « Créateur », Maisons des lycéens et foyers socio-éducatifs, soutien aux projets des établissements, « Créattitude » et « Culture Plus ».

Pour leur mise en oeuvre, chaque établissement s'est vu proposer le recrutement d'un animateur culturel (93 animateurs en 2007).

■ Prévention du décrochage scolaire / Orientation / Insertion

● Des actions de prévention

Expérimentation lancée en 2007 d'un accompagnement de collégiens et de lycéens de 8 établissements de la région dans la découverte du monde professionnel et la réalisation de leur parcours scolaire.

Appel à projets « Prévention du décrochage, accompagnement scolaire : un jeune, un droit gratuit » auprès des lycées publics et EREA.

(30 établissements ont répondu en 2007 pour mener des actions personnalisées en faveur des jeunes les plus en difficulté).

● Le soutien à l'information / orientation

Le Conseil régional apporte son soutien financier au réseau des Missions locales dans leur démarche d'accompagnement des jeunes peu ou pas qualifiés (objectifs ciblés).

Il finance un « chapiteau régional d'information » (CRI) itinérant en complément d'un soutien aux manifestations annuelles d'information / orientation, en particulier dans les différents quartiers urbains populaires.

● La recherche de solutions d'orientation

Outre le cofinancement de modules d'orientation, le Conseil régional accompagne le Rectorat et la Draf dans leurs actions pour repérer les jeunes sans solution et proposer des parcours d'insertion : création en 2007 d'une plateforme d'orientation avec, en appui de l'AFTLV (Agence de formation tout au long de la vie), la mise en place d'une plateforme téléphonique « un jeune - une formation ».

● L'accès à la qualification et à l'emploi

Le dispositif « Engagement 1ère chance » vise à donner aux jeunes à la recherche d'une qualification ou d'un emploi la possibilité d'entrer dans la vie active tout en acquérant une qualification, un titre, un diplôme ou une certification professionnelle via une formation en alternance (expérimentation en cours pour 100 parcours jeunes).

● L'accès à l'apprentissage et la lutte contre les ruptures de contrat

Depuis 2005, le Conseil régional développe avec l'Etat et les partenaires concernés (Chambre régionale des métiers, Chambre régionale de commerce et d'industrie, Chambre régionale de l'agriculture, Agefiph) dans le cadre du COM (Contrat d'objectifs et de moyens) un programme d'actions qui vise à moderniser et développer l'apprentissage.

Parmi les priorités de ce contrat, la mise en place d'une Charte qualité de l'apprentissage en entreprise et l'inscription d'un certain nombre de mesures pour :

- prévenir et réduire les ruptures de contrat d'apprentissage en cours d'année scolaire,
- favoriser l'accès des personnes handicapées et aider les établissements à les former et les accueillir.

A cet effet, les CFA et sections d'apprentissage bénéficient d'une aide pour mettre en place les actions les plus adaptées au profil des jeunes et des entreprises d'accueil.

La mise en place de Conseillers tuteurs en insertion dans les établissements de formation initiale du Poitou-Charentes

Un programme de recrutement de 50 CTI (Conseillers tuteurs en insertion) dans les lycées professionnels de la région (20 Education nationale et 14 Agricole) ainsi que dans les CFA et Sections d'apprentissage (15), a été lancé en 2006 par le Conseil régional dans le cadre du Plan régional pour l'emploi signé avec l'Etat.

Ce dispositif complète les 35 CTI recrutés par l'Etat pour lutter contre le décrochage scolaire. L'ensemble des CTI des lycées professionnels de l'Education nationale travaille en lien avec les dispositifs de la MGI et participe aux réunions départementales de la MGI.

Leurs missions regroupent 4 activités essentielles :

- la prévention et le repérage (cellule de veille, recueil de statistiques) ;
- l'accompagnement et le suivi des parcours des élèves ;
- l'amélioration des relations avec les partenaires extérieurs (y compris monde de l'entreprise) ;
- la conduite de projets.

Le Conseil régional finance un plan de formation au profit de ces CTI soit par des dispositifs de formation individuelle (programme Safran ou Chèque formation), soit par des modules de formation de « Conseiller en insertion professionnelle » de niveau III (titre Afp) (30 CTI en 2007 dont 5 CTI Etat).

Le cas particulier des APP (Ateliers de pédagogie personnalisée) et des APLIS (Ateliers permanents locaux d'individualisation des savoirs)

Les APP (Ateliers de pédagogie personnalisée) sont nés d'une expérimentation nationale. Appelés dans un premier temps « lieux ressources », ces dispositifs sont conçus pour permettre un accueil individuel souple et de proximité pour des jeunes de plus de 16 ans sortis du système de formation initiale sans qualification, des jeunes à la recherche d'emploi, des personnes privées de liberté (milieu pénitentiaire),...

Les 16 APP (+7 antennes locales) présents sur le territoire régional sont rattachés à différents types de structures porteuses (organisme de formation public ou privé, Greta, CFA, Association,...) ayant une convention avec la DRTEFP.

Ils proposent, en référence à un cahier des charges national, des formations dans les champs de la culture générale (remise à niveau en français, mathématiques, initiation à une langue étrangère,...) et de la culture technologique de base (bureautique, initiation internet, comptabilité,...).

Tous les APP du Poitou-Charentes ont fait l'objet d'une « démarche qualité » et sont à l'heure actuelle labellisés.

Par contre, s'ils sont encore majoritairement financés par l'Etat et l'Europe au niveau national (PO 2007-2013), ils ne bénéficient plus en région des crédits du CPER (Contrat de projets Etat/Région).

Par ailleurs, depuis 2007, le Conseil régional axe ses financements, en matière d'aide individuelle à la formation pour ces publics en difficulté, vers de nouveaux dispositifs d'accès à la qualification que sont les chèques « Formation APLIS », en partenariat avec 41 organismes de formation APLIS éligibles en Poitou-Charentes.

L'Ecole de la 2^{ème} Chance (E2C) de Châtelleraut

Créée en janvier 2006 grâce au soutien du Conseil régional, de la Communauté d'agglomération de Châtelleraut et du FSE, l'Ecole de la 2^{ème} Chance de Châtelleraut fait partie des 35 écoles du « Réseau E2C France » en fonctionnement.

Ces écoles, initiées par la Commission européenne, ont pour objectif de permettre à des jeunes sans diplôme ni qualification, en rupture avec le système scolaire et/ou emploi depuis plus d'un an, de réenclencher un parcours éducatif les conduisant à une insertion sociale et professionnelle.

Dans 12 régions, ces écoles disposent de moyens spécifiquement dédiés tant en locaux qu'en personnel pour un accompagnement et un suivi individuel des jeunes. L'alternance est au coeur du dispositif pédagogique qui a pour objectif de privilégier l'acquisition de compétences professionnelles et sociales.

La particularité des E2C est leur ouverture et leur ancrage dans leurs milieux locaux. Elles reçoivent essentiellement des habitants des zones urbaines (88 %) et en particulier des quartiers dits de « politique de la ville » (55 %).

Pour sa 1^{ère} année, l'E2C de Châtelleraut a accueilli 24 stagiaires dont les $\frac{3}{4}$ sont des filles. Le bilan est positif, même si le taux de sorties positives est encore inférieur à la moyenne nationale (60 %).

« Une diversité d'actions à responsabilités partagées »

III.3. Les actions des autres partenaires

■ Les autres collectivités territoriales

Les différents niveaux de collectivités (communes, agglomérations, départements) organisent, souvent par le biais de la « demande sociale », des activités éducatives et culturelles complémentaires.

La mission éducative des collectivités territoriales s'est progressivement imposée comme un enjeu économique et social.

Ces actions d'accompagnement à la scolarité sont facultatives et assez mal connues et c'est sans doute sur ces dispositifs que se créent une partie des disparités entre les territoires.

● Les collectivités communales et intercommunales

Les communes ou établissements publics de coopération intercommunale financent ou soutiennent différentes actions éducatives : aides aux devoirs, lutte contre l'illettrisme, modes d'accès aux savoirs fondamentaux, activités péri et extra scolaires,...

Les villes, en raison de leur implication financière croissante dans le domaine de l'éducation, se sont dans leur grande majorité engagées dans des « projets éducatifs locaux » et dans la plupart des dispositifs nationaux du « Contrat de ville ».

Les Conseils généraux sont associés à la plupart des dispositifs contractuels précédemment évoqués.

Par ailleurs, les départements attribuent chaque année des subventions aux associations actives qui interviennent dans le domaine de la prévention de l'échec scolaire et de l'accompagnement des élèves en difficulté.

● Les CEL et les CLAS

Les Contrats éducatifs locaux (CEL) permettent aux collectivités de se mobiliser auprès des partenaires et acteurs de l'éducation afin d'offrir aux jeunes les plus défavorisés une palette d'activités diverses sur les temps de vie scolaire et hors scolaire.

Ces contrats ont vocation à fédérer les différentes dispositions d'accompagnement scolaire ainsi que les actions d'accompagnement scolaire financées dans le cadre des contrats de ville.

Les Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (CLAS) regroupent depuis 2000 ces différentes dispositions d'accompagnement scolaire. Ils s'adressent aux élèves du 1^{er} et 2nd degrés dans les territoires d'éducation prioritaire et dans les ZUS (Zones urbaines sensibles), afin de proposer des activités d'appui à la scolarité.

Les actions dans le cadre de la politique de la ville

Les mesures se veulent complémentaires de celles développées par l'Education nationale. Elles visent à améliorer l'encadrement éducatif et les chances de réussite scolaire des enfants les plus en difficulté. Elles font intervenir les acteurs scolaires (enseignants, proviseurs,...) avec les autres intervenants éducatifs et sociaux (professionnels de santé, Centre communal d'action sociale (CCAS), Caisse d'allocations familiales (CAF), associations de soutien scolaire,...

Lancé en 2005 dans le cadre du plan de cohésion sociale, le programme « Réussite éducative » est dédié aux enfants de 2 à 16 ans les plus fragilisés et à leur famille, vivant en ZUS ou scolarisés en ZEP-REP (Zone d'éducation prioritaire et réseau d'éducation prioritaire).

Il doit accompagner sur 5 ans 200 000 enfants et adolescents qui ne bénéficient pas d'un environnement social, familial et culturel favorable.

Ce programme s'appuie sur :

- des équipes « Réussite éducative » (enseignants, éducateurs, psychologues, pédopsychiatres, travailleurs sociaux,...) qui prennent en charge individuellement et hors temps scolaire ces enfants et adolescents ;
- des internats pour améliorer les conditions d'encadrement et de soutien éducatif, psychologique et culturel.

LOCALISATION DES PROJETS DE REUSSITE EDUCATIVE
Projets labellisés ou en cours en Poitou-Charentes



Source : SGAR Poitou-Charentes – Centre interrégional Politique de la ville © IAAT 2007

■ Les acteurs du monde associatif

Les associations relevant de l'économie sociale et solidaire mènent de nombreuses actions en direction des jeunes, en particulier pour ceux qui sont en difficulté.

Les MFR (Maison familiale et rurale) jouent au sein du monde associatif un rôle particulièrement important en matière de formation et de service en milieu rural. Elles forment aujourd'hui près de la moitié des élèves en enseignement agricole.

Dans les domaines scolaire et périscolaire, le mouvement d'éducation populaire est également un acteur important dans la mise en oeuvre du « Programme de Réussite éducative ». Il regroupe des associations telles que La Ligue de l'Enseignement, les Pupilles de l'enseignement public (PEP), les Francas ou les CEMEA (Centre d'entraînement aux méthodes d'éducation active).

De même, les Centres sociaux, regroupés au sein de l'URECSO (Union régionale des fédérations des Centres sociaux), interviennent aux côtés de la Préfecture, le FASILD et les Fédérations des CAF pour animer une mission d'appui aux dispositifs d'accompagnement à la scolarité en Poitou-Charentes.

Il faut aussi citer le mouvement sportif (CDOS et CROS) qui mène des actions sur l'insertion par le sport (ex. Réactiss Poitou-Charentes) ou encore les différentes fédérations de parents d'élèves pour un certain nombre d'actions d'animation de la vie scolaire. Toutefois, elles restent insuffisamment informées et formées sur les dispositions existantes.

■ Les Chambres consulaires et les organisations professionnelles

Parallèlement aux actions menées avec l'Etat et le Conseil régional pour lutter contre les ruptures de contrat d'apprentissage, les Chambres de métiers, les Chambres de commerce et d'industrie ainsi qu'un certain nombre de branches professionnelles (ex. BTP,...) prennent des initiatives en faveur de l'information / orientation des jeunes, du rapprochement de l'emploi et de la formation au développement du tutorat,...

Les Chambres consulaires et les organisations professionnelles ont notamment mis en place en partenariat avec les acteurs de l'orientation, de l'emploi et de la formation, les CAD (Centres d'aide à la décision) et les « Points alternance ».

Ces dispositifs s'adressent aux jeunes, aux demandeurs d'emploi, aux salariés, pour les informer et les orienter vers les métiers, les filières de formation et les aider à réaliser leur projet professionnel.

Ils proposent différentes formes de prestations collective ou individuelle dont l'originalité est de conjuguer un accompagnement personnalisé et un lien direct avec le monde des entreprises.

Les Maisons familiales et rurales d'éducation et d'orientation (MFREO)

Les MFR et IREO sont des associations d'enseignement privé signataires avec l'Etat d'un contrat de participation au service public d'éducation et de formation. Elles constituent aujourd'hui une solution pour de nombreux jeunes qui veulent se préparer à devenir des salariés ou des responsables d'entreprise dans les domaines de la production agricole ou horticole, de l'aménagement et des services à la personne.

Les 31 établissements membres du réseau régional des MFR (dont 5 IREO) ont accueilli à eux seuls 3 812 jeunes en formation initiale en 2006 (voie scolaire ou apprentissage), soit 46 % des effectifs de l'enseignement agricole.

Depuis plus de 5 ans, le nombre de jeunes inscrits en formation au sein des MFR / IREO augmente de façon régulière (+14,5 % de 2002 à 2006) avec un taux de réussite aux examens, proche de 80 %. Ce taux de réussite résulte d'une pédagogie en alternance originale qui implique les tuteurs en entreprise, les formateurs et les parents autour de la construction du projet du jeune.

L'organisation de l'enseignement repose en particulier sur la vie en communauté (petit groupe), l'expérience de l'internat et la place des parents dans le fonctionnement des établissements.

■ Le réseau d'accueil des Missions Locales

Les Missions locales et PAIO remplissent une mission de service public pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes conclue entre l'Etat, les Régions et les autres collectivités territoriales.

Le réseau d'accueil Poitou-Charentes, par les effets d'une importante restructuration initiée par l'Etat, est depuis 2007 organisé autour de 17 structures - 16 missions locales et 1 PAIO (25 auparavant dont 16 PAIO).

Ces structures assurent la couverture du territoire régional à travers les sièges et les permanences délocalisées (139 lieux d'accueil). Elles accueillent, informent, orientent et accompagnent les jeunes en les aidant à construire leur parcours personnalisé vers l'emploi ou la qualification.

Les services proposés concernent essentiellement l'emploi ou la formation, mais des interventions sont aussi nécessaires sur le logement, la santé ou la vie sociale pour les jeunes les plus en difficulté.

L'augmentation de l'activité du réseau est constante dans tous les domaines. 27 600 jeunes ont bénéficié des services du réseau en 2006, soit 14 % de la population des 16-25 ans de la région.

IV - LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE

« Des spécificités Poitou-Charentes »

Le décrochage scolaire est un phénomène complexe, difficile à approcher quantitativement car il concerne des publics dont le suivi est réalisé par des structures diverses. La grande dispersion et l'hétérogénéité des informations ne permettent pas d'avoir une vision exhaustive du phénomène.

Afin d'appréhender cette problématique et d'analyser les publics concernés, le CESR a mobilisé des données émanant de différents producteurs d'information : le Ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la Recherche, le Ministère de l'agriculture et de la pêche, le Rectorat, la DRAF, le Conseil régional, l'ARML (Association régionale des missions locales) ainsi que différentes études produites par le Céreq ou le CNFPTLV (Conseil national de la formation professionnelle tout au long de la vie).

L'ensemble des données concerne des individus et des populations différentes ; elles émanent de sources variées : enquêtes sur des échantillons limités ou études exhaustives et ne peuvent donc pas faire l'objet de comparaisons.

IV.1 Les caractéristiques du Poitou-Charentes

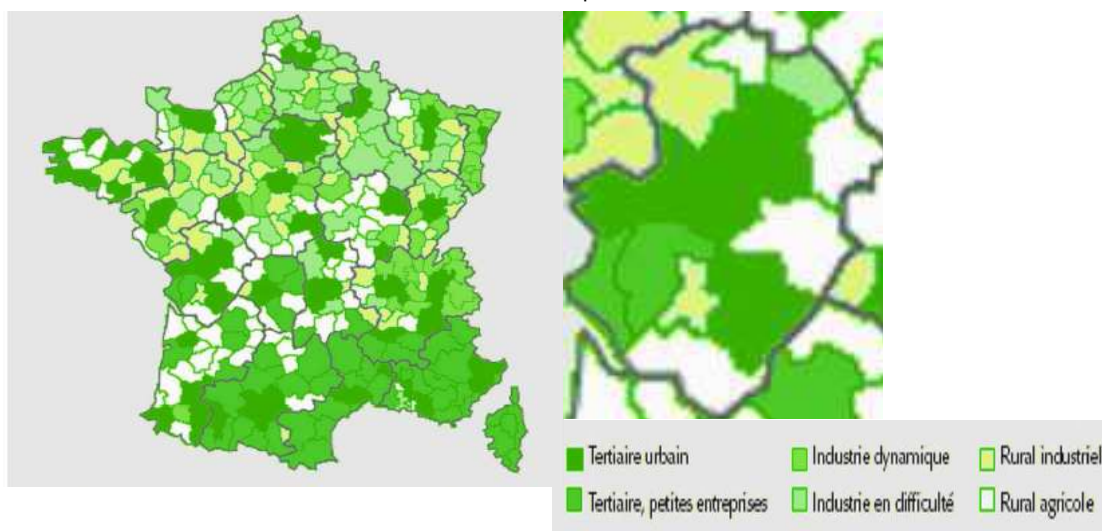
■ Corrélation entre territoires et formation

Le Céreq a réalisé en 2006 une étude intitulée « Des territoires qui façonnent les parcours scolaires des jeunes » basée sur les corrélations entre territoires et formation. Les zones d'emploi sont analysées à partir de critères socio-économiques tels que la taille des entreprises, la place des différents secteurs d'activités, les niveaux de qualification de la population, le taux d'encadrement et le taux de chômage.

A chaque environnement socio-économique correspondent des caractéristiques dominantes de l'appareil éducatif local : durée des études, part des formations à visée professionnelle, rôle de l'apprentissage, partage entre production et services.

Emploi, activités et qualifications dessinent ainsi des espaces différenciés dans lesquels émergent les articulations entre territoires et parcours de formation des jeunes.

Six grands types de territoires sont identifiés en fonction de leurs caractéristiques dominantes :

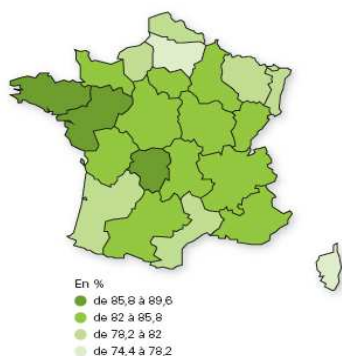


Source Céreq 2006

- **Les zones d'emploi qualifiées de « zones tertiaires urbaines »**, caractérisées par l'importance des études longues et les activités de services de haut niveau de qualification. C'est le cas pour Poitiers, Châtelleraut, Niort, La Rochelle et Angoulême.
- **Les zones d'emploi caractérisées par la prédominance d'activités tertiaires** et une forte implantation d'entreprises de petite taille. Les sorties précoces du système éducatif et l'apprentissage sont plus importants. Rochefort et Saintes se rapprochent de cette typologie.
- **Les zones d'emploi marquées par une industrie dynamique**, où on observe peu de poursuite d'études et où 1/3 des lycéens opte pour une filière professionnelle (non représentées en Poitou-Charentes).
- **Les zones d'emploi où l'industrie est en difficulté**, caractérisées par l'importance de la filière professionnelle mais également par de nombreuses sorties du système sans qualification. C'est le cas de Châtelleraut.
- **Les zones d'emploi rurales et industrielles** qui présentent une forte orientation vers l'enseignement professionnel. Le Bocage bressuirais et le Cognaçais présentent ces caractéristiques.
- **Les zones d'emploi rurales agricoles** qui voient de nombreuses sorties du système aux niveaux CAP et BEP, des poursuites d'études plus nombreuses que dans le rural industriel et où l'apprentissage tient une place importante. Le Nord Poitou, le Montmorillonnais, ainsi que le Nord et Sud Charente sont concernés.

■ Niveaux de scolarisation et sorties sans qualification

TAUX DE SCOLARISATION
DES 16-19 ANS EN 2004



Le taux de scolarisation (c'est à dire le rapport entre le nombre total de jeunes inscrits en formation initiale et le nombre total de jeunes des générations correspondantes) constitue un indicateur intéressant de suivi des études. La part des jeunes de 16 à 19 ans scolarisés renvoie en effet presque toujours au dynamisme relatif de l'enseignement secondaire.

Poitou-Charentes se situe dans la moyenne nationale : 84 % des jeunes sont élèves, étudiants ou apprentis.

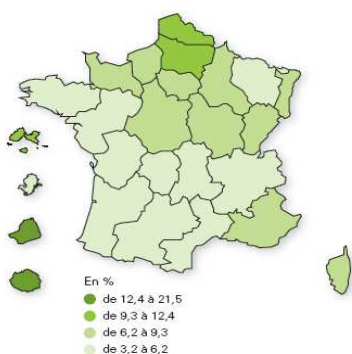
PART DES ÉLÈVES AYANT 2 ANS
OU PLUS DE RETARD EN 3^E
EN 2004



Le retard scolaire d'au moins deux ans en fin de collège annonce souvent des conditions difficiles d'accès à un diplôme ou à un emploi qualifié.

Les politiques nationales visent aujourd'hui à limiter le nombre des redoublements et les retards concernent aujourd'hui 1 jeune sur 20 contre 1 sur 5 en 1990. **Poitou-Charentes fait partie des régions qui présentent les taux les plus faibles.**

PART DES SORTIES NON QUALIFIÉES
DU 2ND DEGRÉ EN 2004



La proportion de jeunes quittant le système éducatif sans avoir atteint un premier niveau de qualification est en diminution depuis 1997 et atteint 6,2 % en moyenne en France. **Poitou-Charentes, comme l'ensemble des régions atlantiques, se situe parmi les régions les mieux placées en termes d'effectif.**

Source : Géographie de la formation professionnelle, édition 2007, CNFPTLV

« Des spécificités Poitou-Charentes »

IV.2. Le contexte académique du décrochage scolaire

■ Bilan académique de l'orientation

- **La place importante de la voie professionnelle** (bilan des demandes des familles et décisions des conseils de classe)

Le bilan de l'orientation des élèves entre la 6^{ème} et la 2^{nde} permet d'approcher et de quantifier les phénomènes de « difficulté scolaire » même si ces données ne correspondent pas à la réalité de l'orientation finale des élèves, tributaire entre autres de la disponibilité des places dans les différents établissements.

Dans la scolarité du 2nd degré, les événements marquants sont :

- **niveau 6^{ème}** : les redoublements en fin de classe de 6^{ème} ont régulièrement baissé entre 2002 et 2006 (de 8,6 % à 6,6 %). Ces taux restent cependant supérieurs à ceux du niveau national (de 9,2 % à 5,8 % sur la même période). Cette baisse a été particulièrement accusée en 2007. Cependant, les écarts entre bassins demeurent, même s'ils tendent à se réduire (de 6,7 % à 4,3 %) ;
- **niveau 4^{ème}** : alors que les comportements académiques et nationaux étaient comparables de 2002 à 2006, on observe depuis 2006 une remontée des redoublements en Poitou-Charentes (7 % contre 5,6 % au niveau national) ;
- **niveau 3^{ème}** : l'accès à la 2^{nde} générale et technologique est plus importante qu'en 2006 ce qui correspond à la volonté nationale de favoriser les études longues pour les élèves. Le chiffre régional (59,5 %) reste en deçà de la moyenne nationale (supérieur à 60 %). Il s'explique dans l'académie en partie par l'attrait exercé par la voie professionnelle, en particulier l'apprentissage ;
- **niveau 2^{nde}** : les choix d'orientation dans l'académie et la France sont assez comparables : 80 % des élèves obtiennent un passage en 1^{ère} générale.

Les formations longues restent encore peu développées dans les territoires ruraux.

La poursuite des études en formation générale après les classes de troisième et de seconde s'observe à l'échelle de la France métropolitaine et s'inscrit dans la priorité nationale. En Poitou-Charentes cependant, l'orientation vers la voie professionnelle et l'apprentissage reste supérieure à la situation observée en France après la troisième.

Orientation des élèves des établissements publics en fin de troisième en 2006 (%)

	Académie de Poitiers	France Métropolitaine
Seconde générale	58,5	60,1
Voie professionnelle	36,5	35,3
Redoublement	5	4,7
Apprentissage	4,6	3,2

Orientation des élèves des établissements publics en fin de seconde en 2006 (%)

	Académie de Poitiers	France Métropolitaine
Première générale	58,2	55
1 ^{ère} technologique	21,9	24,2
Redoublement	13,5	14,4
Réorientation	6,4	6,4

Source : SAIO, bilan de l'orientation 2006

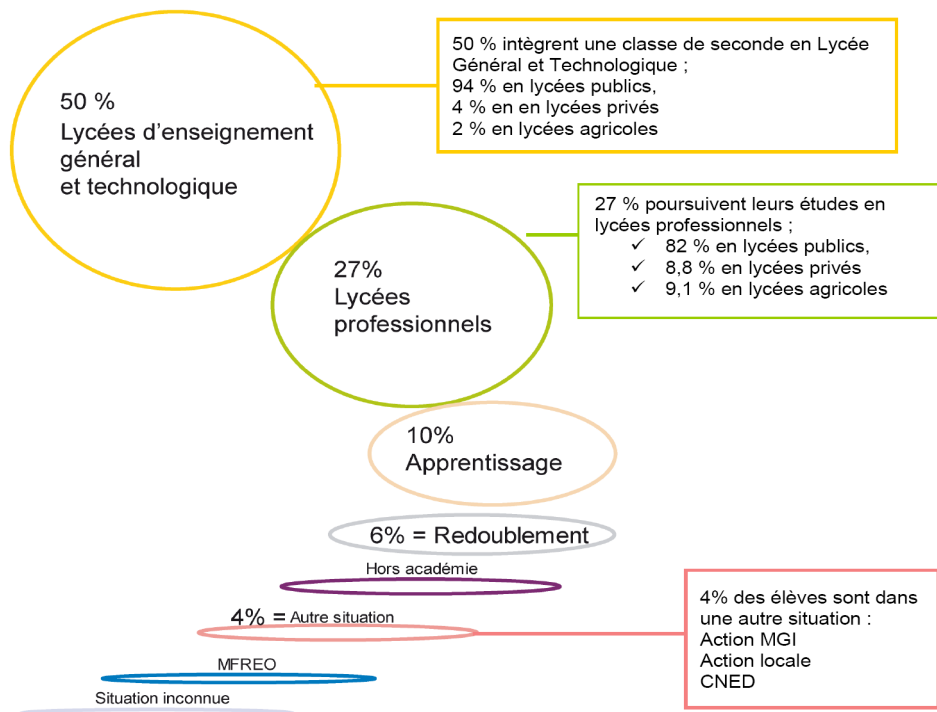
● Des disparités territoriales marquées

Une typologie réalisée à partir de l'orientation dans les différents bassins de formation fait apparaître 5 types de territoires :

- **Nord Deux-Sèvres, Sud Charente, Sud Charente-Maritime** où les redoublements en fin de 5^{ème} et de 4^{ème} sont supérieurs à la moyenne et où les situations au regard de l'orientation post troisième sont contrastées : le choix d'orientation professionnelle et les poursuites d'étude en 1^{ère} générale sont supérieurs à la moyenne régionale.
- **Sud Deux-sèvres, Centre Vienne** où le passage en classes générales (3^{ème}, 2^{nde} Générale technologique et 1^{ère} générale) est supérieur à la moyenne régionale. Le choix des premières technologiques est également supérieur à la moyenne.
- **Nord Charente, Sud Vienne, Nord Vienne** qui présentent plus de redoublement en fin de 5^{ème} et de 4^{ème} mais où le passage en seconde générale est inférieur à la moyenne régionale. Le choix de la voie professionnelle et des premières technologiques est plus important que dans le reste de l'Académie.
- **Centre Charente** où les redoublements en fin de 4^{ème} sont supérieurs à la moyenne et où la voie professionnelle est plus importante en fin de 3^{ème}.
- **Nord Charente-Maritime** où la voie professionnelle et l'orientation en première générale sont inférieures à la moyenne régionale.

● **Le devenir des élèves de troisième des établissements publics**

16 800 élèves en 2006

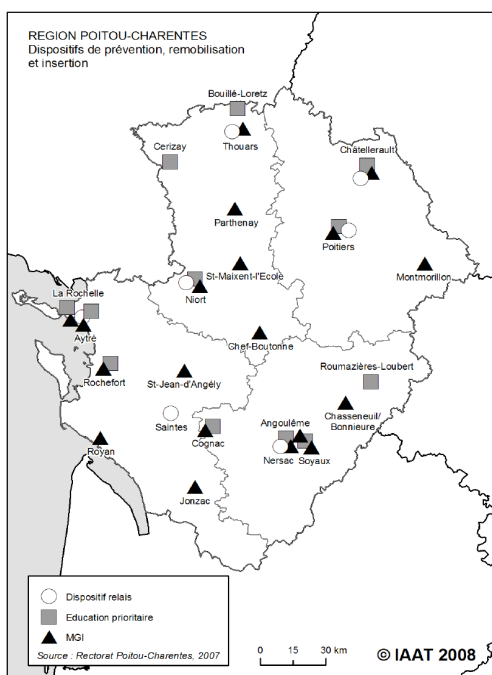


■ **Les jeunes dans les dispositifs de prévention, remobilisation et insertion**

Trois types de dispositifs sont mis en oeuvre par l'Etat pour accompagner les jeunes en situation d'échec ou de marginalisation : le réseau d'éducation prioritaire et d'« Ambition réussite », les dispositifs relais, les sites d'interventions de la MGI et les PAQI.

● **L'éducation prioritaire et les dispositifs relais en Poitou-Charentes**

Poitou-Charentes compte **12 zones d'éducation prioritaire** qui accueillent 4,7 % des effectifs, soit 5 194 élèves.



	Effectif en 2005	Répartition départementale (%)	Poids de l'éducation prioritaire dans l'effectif total (%)
Charente	1 248	24	5,5
Charente-Maritime	1 650	32	4,1
Deux-Sèvres	1 103	21	5,2
Vienne	1 193	23	4,6
Académie	5 194	100	4,7

Source : Rectorat

C'est en Charente et en Charente-Maritime que le poids de l'éducation prioritaire dans l'effectif total est le plus important et dépasse 5 %.

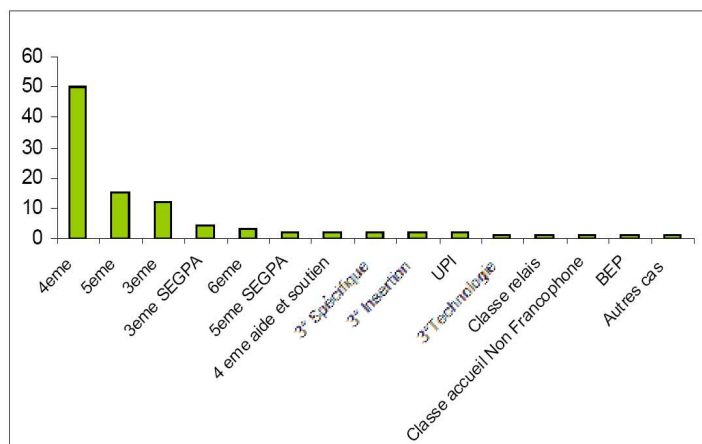
« Des spécificités Poitou-Charentes »

7 dispositifs relais existent en Poitou-Charentes (1 en Charente et 2 dans chacun des trois autres départements).

64 élèves ont été accueillis en 2007 dans l'ensemble de l'Académie sur une durée moyenne de 14 semaines.

- 90 % sont des jeunes de 15 à 16 ans,
- 21 % sont des filles,
- 37 % étaient des « absentéistes »,
- 27 % sont déscolarisés,
- 36 % sont « encore scolarisés ».

Classes antérieures des élèves accueillis en classes relais en 2007 (%)



Source : Rectorat, enquête sur le suivi des élèves des dispositifs relais, juin 2007

Les situations à la sortie du dispositif sont variées et diffèrent selon les départements :

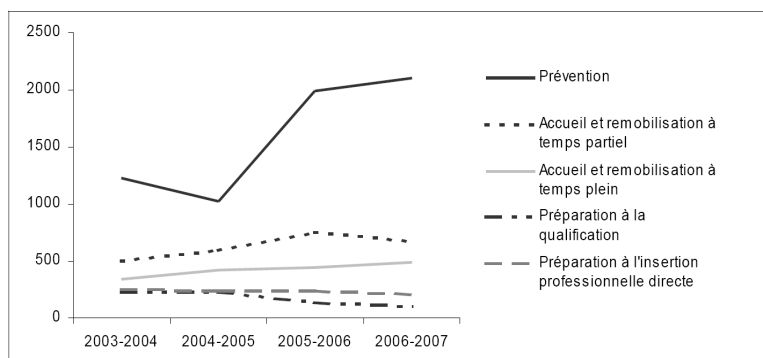
- 17 % des élèves partent en CFA en formation CAP. Cette situation concerne majoritairement les élèves de Châtelleraut et de Charente-Maritime ;
- 11 % restent en collège en classe de troisième ;
- 6 % restent en collège en classe de quatrième ;
- 4 % sont demandeurs d'emploi.
- Près d'1/3 ont une autre solution. Cette alternative concerne 60 % des effectifs de Charente-Maritime.

● La Mission générale d'insertion (MGI)

La MGI accueille majoritairement des jeunes de plus de 16 ans. 5 % cependant n'ont pas atteint cet âge et sont en situation de décrochage ou de rupture scolaire.

Les actions de prévention sont les plus nombreuses et ont connu le plus fort développement notamment entre 2004 et 2006. Les autres actions connaissent une baisse.

La répartition entre filles et garçons, si elle est globalement équilibrée, varie en fonction des dispositifs. Les filles sont nombreuses dans les actions préparant à l'insertion professionnelle directe notamment dans les formations préparant aux concours ou à l'emploi du secteur sanitaire et social.



Le devenir des jeunes à la sortie des actions

Après les actions d'accueil et de remobilisation à temps partiel, 72 % des jeunes sont engagés dans un parcours d'insertion.

Après les actions à temps plein, 67 % des jeunes sont engagés dans un parcours d'insertion.

Dans l'Académie, la poursuite d'études des jeunes issus des actions de la MGI se rapproche de l'indicateur national : taux de poursuite d'études fixé à 64 % en 2007 et 70 % à l'horizon 2010, et taux d'accès à l'emploi fixé à 10 % à l'horizon 2010.

IV.3. Les jeunes sortis du système éducatif

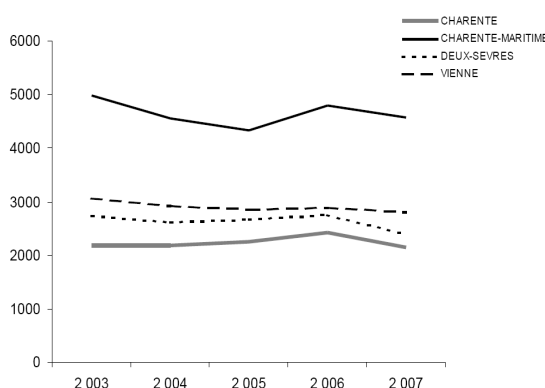
■ Les accueils des jeunes en Missions locales et PAIO

27 500 jeunes bénéficient des services du réseau chaque année.

Même si la population âgée de moins de 25 ans diminue à l'échelle régionale, le public accueilli par les Missions locales et PAIO est en constante progression.

11 897 jeunes ont été accueillis pour la première fois par les Missions locales et PAIO en 2007.

● Evolution du nombre d'accueils dans les ML-PAIO



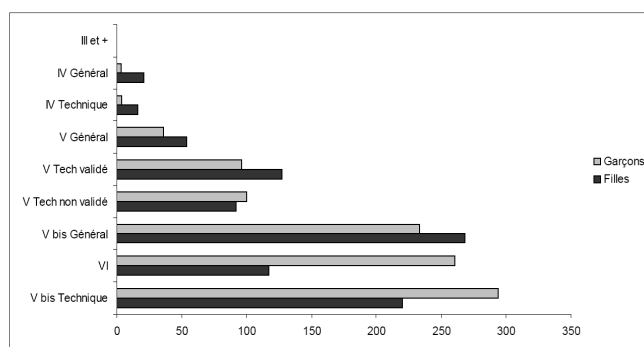
Source : ARML – PAIO 2008

Les **16-17 ans** accueillis pour la première fois dans les missions locales et PAIO représentent 16 % des jeunes, soit **1 950 jeunes**. 47 % sont des filles et 53 % des garçons.

- 77 % sont des demandeurs d'emploi ; parmi eux 55 % sont non inscrits.
- 11 % sont scolarisés et 3 % sont en alternance.
- 77 % des jeunes de 16-17 ans sont issus de formation de niveaux V bis technique, VI ou V bis général. Les garçons sont les plus nombreux à atteindre ce niveau. Les filles atteignent plus généralement un niveau supérieur.
- 62 % sont issus du cycle collège (3ème, SEGPA, techno) et des filières professionnelles et techniques (CAP et BEP).

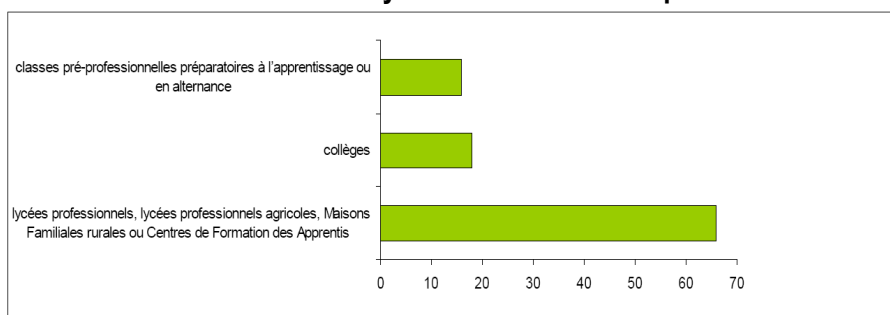
L'orientation constitue une de leurs attentes, les Missions locales et PAIO offrant un service de proximité non assimilé à l'école.

● Formations des jeunes de 16-17 ans accueillis en ML-PAIO en 2007



■ D'où viennent les élèves sortant sans qualification ?

1 300 à 1500 élèves sortent du système scolaire sans qualification.



Source : Rectorat 2007

● Origine des élèves de troisième sortant sans qualification en 2006

- Les 66 % d'élèves qui quittent les lycées professionnels, lycées professionnels agricoles, Maisons familiales rurales ou Centres de Formation des Apprentis le font en cours ou sans avoir obtenu un CAP ou un BEP.
- Près de la moitié des 18 % d'élèves issus des collèges quitte le système avant la troisième.

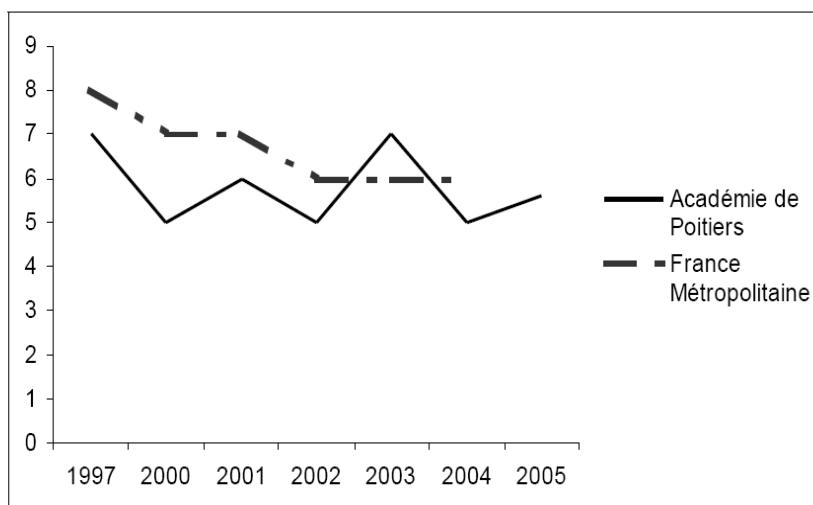
En 2006, dans l'Académie de Poitiers, **1 560 élèves** sont sortis du système éducatif sans qualification, 1 230 avec un niveau VI ou V bis.

Ils représentent 5,6 % des effectifs totaux sortants du second degré mais moins de 1 % des effectifs scolarisés au second degré.

« Des spécificités Poitou-Charentes »

● L'évolution des taux de sorties sans qualification

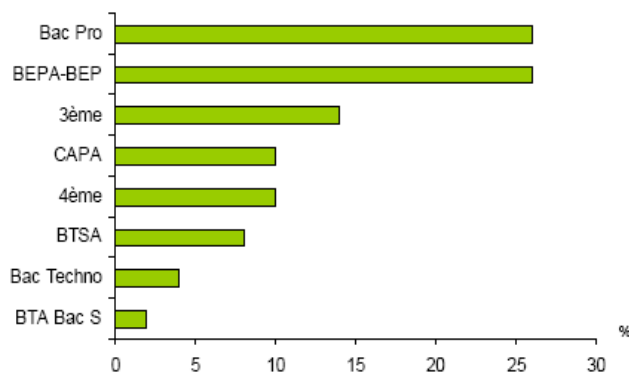
Taux de sorties sans qualification du système éducatif de l'ensemble du second degré (niveaux V et VI bis) (%)



Source : Rectorat 2007

Même si la tendance, depuis 1997, est à la réduction des sorties sans qualification du système éducatif, et si globalement, les chiffres pour l'Académie de Poitiers restent en deçà des moyennes nationales, la courbe régionale présente une évolution discontinue, tantôt en hausse (en 2003 particulièrement), tantôt à la baisse traduisant une difficulté à enrayer le phénomène.

● Les ruptures scolaires dans l'enseignement agricole (enquête 2007 de la DRAF auprès de jeunes issus des dispositifs)



Au cours de l'année 2006-2007, 224 élèves ont quitté l'enseignement agricole. Ces démissions sont plus nombreuses dans les départements de Charente et Charente-Maritime et concernent davantage les établissements privés à temps plein et les Maisons Familiales et Rurales (respectivement 2,9 et 3,6 %) que les établissements publics (1,7 %).

Source : DRAF (Direction régionale de l'Agriculture et de la Forêt)

Les sorties précoces du système scolaire concernent essentiellement les formations de niveau VI ou V c'est à dire avant le baccalauréat. En bac professionnel, les démissions sont également nombreuses et concernent surtout les formations SMR (Service en milieu rural). Les motifs des démissions sont variés :

- plus du quart sont liés à des réorientations (problèmes de niveau) ;
- 21 % sont consécutives à des radiations (conseil de discipline, sans nouvelle) ;
- 12 % à la démotivation et à l'entrée dans la vie active (en particulier au niveau IV car il est possible de s'installer et de bénéficier des aides à l'installation) ;
- 14 % sont liés à des raisons personnelles ;
- 21 % ne sont pas motivées ;
- 7 % quittent le système pour des raisons de santé.

IV.4. Le décrochage et les ruptures de contrat dans l'apprentissage

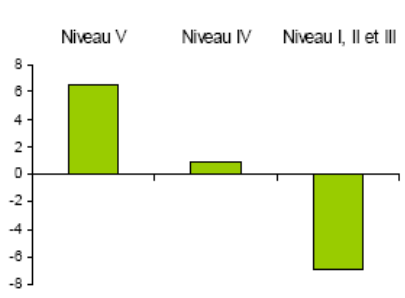
■ La place de l'apprentissage

PART DES APPRENTIS DANS LES EFFECTIFS EN FORMATION PROFESSIONNELLE INITIALE DE NIVEAU CAP-BEP EN 2004



Source : Géographie de la formation professionnelle, édition 2007, CNFPTLV

Niveau des apprentis de Poitou-Charentes Ecart en points à la moyenne nationale



Source : Conseil régional « Sur Mesure » Juin N° 2007-04

Contrairement à la situation nationale, les apprentis sont essentiellement dans les formations de niveaux V (CAP-BEP) et IV (BP, BAC pro) où ils représentent respectivement 61 % et 23 % des effectifs. L'apprentissage en formation supérieure reste encore sous-représenté par rapport à la moyenne nationale même si on observe depuis 2004 un développement des formations du supérieur, en particulier pour les diplômes nationaux.

Près de 14 400 jeunes apprentis en Poitou-Charentes en 2007.

L'apprentissage concerne majoritairement un public masculin.

Les jeunes filles représentent 1/3 des effectifs et leur nombre a augmenté de près de 10 % entre 2004 et 2006. Certaines filières, en particulier celles qui recrutent un nombre élevé d'apprentis (BTP, métiers de bouche, bois) sont plus « traditionnellement masculines ».

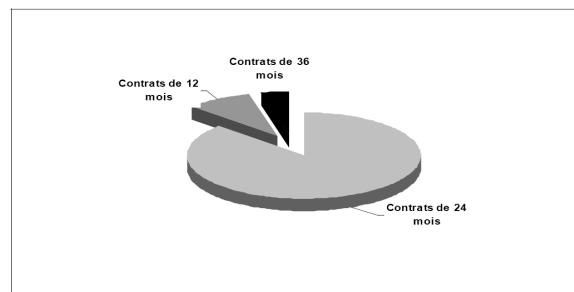
Les formations réalisées concernent principalement des secteurs d'activité en tension ou en fort développement en Poitou-Charentes : maintenance industrielle, BTP, artisanat, services aux personnes et aux entreprises.

Les jeunes en situation de handicap sont très peu nombreux, 146 apprentis (1 % des effectifs).

Les apprentis de 20 à 26 ans représentent plus de 24 % des effectifs en 2006 (+ 17,8 % en 2 ans, traduisant la hausse des places ouvertes en enseignement supérieur).

Le nombre de contrats signés ne cesse d'augmenter, + 14 % depuis 2003, en particulier dans les organismes du régime général, le régime agricole enregistrant plutôt une baisse des effectifs. 87 % des contrats le sont pour une durée de 2 ans ; les contrats de 3 ans ne représentent que 3 % du total.

Les apprentis sont présents sur tout le territoire régional où ils sont accueillis essentiellement (88,5%) dans les établissements de moins de 50 salariés, les plus nombreux en Poitou-Charentes.



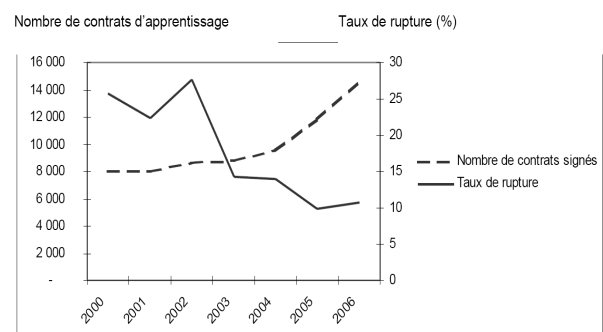
L'état des ruptures de contrats d'apprentissage

Entre 2000 et 2006, plus de 69 000 contrats ont été signés dans la région, en progression continue depuis 2000.

Les taux de rupture atteignant près du quart des contrats entre 2000 et 2003 ont chuté depuis 2004.

Ce taux est faible dans les niveaux supérieurs et reste élevé dans les niveaux IV et V.

Par ailleurs, le taux de rupture net, diminué des ruptures ayant débouché sur la signature d'un nouveau contrat, est de 10,7 %. Les causes de rupture sont variées et les risques sont importants pendant la période d'essai. Des dispositifs d'accompagnement des jeunes visent à enrayer ce phénomène.



Source : Conseil régional Poitou-Charentes

Quelques Chiffres Récapitulatifs

- Au milieu des années 70, 170 000 jeunes quittaient le système éducatif sans un niveau de qualification reconnue, c'est à dire avant d'avoir atteint l'année terminale de CAP ou BEP, ou la classe de seconde générale ou technologique. 30 ans plus tard, en 2005, **on recense en France métropolitaine 42 000 jeunes dans cette situation** (soit une baisse de 75 %).

Au sein d'une génération, **la part des élèves déscolarisés de manière précoce est passée de 25 % en 1975 à 6 % en 2005**. Ces chiffres sont stables depuis plusieurs années.

En Poitou-Charentes, 1 560 jeunes sortent du système éducatif sans diplôme ni qualification validée. Ce chiffre reste inférieur à la moyenne nationale, mais des variations annuelles à la hausse et à la baisse traduisent néanmoins une difficulté à enrayer le phénomène.

- Le nombre de jeunes en difficulté et de sortants sans qualification n'est pas lié au poids de l'Académie. Rennes, Lyon, Grenoble, Nantes, Bordeaux ou Limoges ont jusqu'à 5 fois moins de sortants par rapport au nombre total d'élèves du second degré.

Poitou-Charentes se situe parmi les régions les moins touchées par le phénomène :

- le niveau de retard scolaire (2 ans) en fin de collège est un des plus faibles de France,
- de même que la proportion de jeunes ayant quitté le système éducatif sans le 1^{er} niveau de qualification,
- le taux de scolarisation des 16-19 ans est dans la moyenne nationale (84 % des jeunes sont élèves, étudiants ou apprentis).

- Dans le même temps, **la région présente quelques caractéristiques marquantes :**

- des taux de redoublement en 6^{ème} et 4^{ème} supérieurs à ceux du niveau national (respectivement 9,2 % contre 7 % et 5,8 % contre 5,6 %),
- une orientation vers les lycées généraux et technologiques nettement inférieure à la moyenne nationale (37 % des élèves de 3^{ème} des établissements publics se dirigent vers les lycées professionnels et l'apprentissage).
- Alors que la population âgée de moins de 25 ans diminue à l'échelle régionale, **le nombre de jeunes accueillis par les missions locales et PAIO augmente par contre régulièrement.**
 - 27 500 jeunes ont bénéficié des services du réseau en 2007,
 - près de 12 000 ont été accueillis pour la première fois en 2007 (dont 16 % ont entre 16 et 17 ans),
 - 77 % des jeunes de 16/17 ans sont issus de formation de niveaux VI et V bis⁶.

- **Le décrochage scolaire et les sorties sans qualification ont aujourd'hui des conséquences durables en terme socio-économique. Les jeunes sans qualification sont les plus menacés par la précarité et le chômage.**

Près de 30 % d'entre eux sont encore chômeurs 5 ans après leur formation initiale contre 13 % des titulaires de CAP-BEP et 8 % des bacheliers.

⁶ Sortis en classe de 1er cycle ou avant la dernière année CAP ou BEP.

V - LES PRÉCONISATIONS DU CESR

Développer le repérage et le suivi précoce des jeunes en difficulté 1	Améliorer la prévention, la formation et l'orientation pour éviter les sorties des jeunes sans qualification 2	Assurer un meilleur accompagnement des jeunes en difficulté dans leur parcours 3	Renforcer la coordination, le pilotage et l'évaluation des actions en région 4
<p style="text-align: right;"><i>Page 25/26</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Systématiser le repérage dès la maternelle <ul style="list-style-type: none"> - Établir un bilan psychomoteur et des troubles de la santé - Informer / sensibiliser sur les troubles du langage et des apprentissages - Développer la préscolarisation des enfants dès deux ans • Améliorer le traitement des difficultés dans le 1^{er} degré <ul style="list-style-type: none"> - Rechercher la complémentarité entre les structures et les mesures - Mettre en place les moyens et l'accompagnement pédagogique approprié aux programmes « Ambition réussite » et « Réussite éducative » - Améliorer le traitement des difficultés dans le 1^{er} degré et la liaison entre le 1^{er} et 2nd degré • Organiser la veille des situations de décrochage scolaire <ul style="list-style-type: none"> - Définir une politique de veille sur les situations réelles de décrochage et de rupture - Créer au niveau territorial des commissions ou cellules de veille éducative - Mettre en place une réelle prise en compte des aptitudes extrascolaires • Créer un dispositif de suivi des parcours <ul style="list-style-type: none"> - Coordonner les bases de données existantes, suivre le parcours des élèves (base commune) - Établir un suivi de cohorte dans chaque établissement - Confirmer le niveau régional pour le suivi des parcours des jeunes 	<p style="text-align: right;"><i>Page 27/28</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Faire de l'orientation un volet essentiel du système d'éducation / formation <ul style="list-style-type: none"> - Intégrer l'orientation au système de formation tout au long de la vie - Veiller à la présence de COP dans les établissements - Organiser sur le territoire l'orientation et l'affectation des élèves en formation professionnelle • Développer une pédagogie adaptée à l'hétérogénéité des jeunes <ul style="list-style-type: none"> - Développer une pédagogie différenciée - Améliorer les passerelles entre enseignement général, technologique et professionnel - Développer l'aide au travail personnel et le soutien individuel avant la sortie du collège • Mieux former et aider les enseignants <ul style="list-style-type: none"> - Adapter la formation initiale des enseignants (connaissance physiologique et psychique de l'enfant) - Développer la formation continue des enseignants (maintien des connaissances) - Aider les enseignants face aux évolutions sociétales ou comportementales des élèves (groupes d'échanges, guide pratique) • Construire un réseau régional pour la « réussite » <ul style="list-style-type: none"> - Ouvrir le lycée à de nouvelles missions – Formation initiale / Formation permanente - Renforcer les synergies entre les filières de formations professionnelles et technologiques - Construire des réseaux d'établissements avec les centres de formation (Education nationale, Chambres consulaires, branches professionnelles), les collectivités locales et les associations 	<p style="text-align: right;"><i>Page 29/30</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Organiser l'accompagnement individuel des jeunes sur le territoire <ul style="list-style-type: none"> - Faire participer l'ensemble des partenaires concernés aux PAQI - Créer un réseau unique d'accompagnement des jeunes - Renforcer les actions d'accompagnement pour éviter des sorties sans solution de formation • Structurer et valoriser les dispositifs d'accompagnement à la scolarité <ul style="list-style-type: none"> - Optimiser la cohérence et la lisibilité des actions périscolaires - Contractualiser entre les différents partenaires pour améliorer l'efficacité - Être vigilant à l'égard du développement de propositions commerciales • Favoriser l'accompagnement à la scolarité dans les territoires <ul style="list-style-type: none"> - Égalité d'accès à l'offre éducative et à l'accompagnement scolaire sur le territoire - Généraliser le principe de « l'école ouverte » à l'ensemble des lycées et collèges - Soutenir la mutualisation des moyens et initiatives au niveau intercommunal • Mieux impliquer les familles dans la vie scolaire <ul style="list-style-type: none"> - Mieux associer les parents à la démarche globale d'apprentissage - Établir et organiser de nouvelles relations entre l'école et les parents d'élèves - Former les enseignants et les parents d'élèves à cette relation 	<p style="text-align: right;"><i>Page 31/32</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Créer un pôle régional pour une nouvelle gouvernance de l'éducation et de la formation <ul style="list-style-type: none"> - Instaurer un espace régional de mise en synergie des partenaires de l'éducation / formation - Lui confier le repérage et le suivi des sorties sans qualification - Le charger de mettre en cohérence, clarifier et optimiser les pratiques et les dispositifs • Instaurer un plan d'actions partagé au niveau régional <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en cohérence les dispositifs et actions des partenaires - Élaborer un véritable « Schéma régional d'orientation et d'insertion professionnelle » - Inscrire un traitement des sorties sans qualification dans les actions prioritaires du PASER et PASSED • Renforcer la coopération entre acteurs institutionnels et intervenants pour la prise en charge des jeunes en difficulté <ul style="list-style-type: none"> - Coordonner les actions des partenaires dans la lutte contre l'illettrisme - Développer les synergies dans le suivi social et médico-social des jeunes - Mutualiser les moyens et organiser en réseau les différents acteurs concernés pour améliorer l'efficacité des actions • Évaluer les actions et dispositifs mis en oeuvre au niveau régional <ul style="list-style-type: none"> - Veiller à la qualité et à l'efficacité des dispositifs et s'engager sur la réduction des empilements - Créer une instance régionale pour évaluer les actions et la continuité des engagements réciproques - Développer une culture d'évaluation des pratiques (critères communs,...)

V - LES PRÉCONISATIONS DU CESR

V.1. DÉVELOPPER LE REPÉRAGE ET LE SUIVI PRECOCE DES JEUNES EN DIFFICULTÉ

■ **Systematiser le repérage dès la maternelle**

C'est à l'école maternelle et lors des premières années de scolarité que les trajectoires scolaires des élèves se déterminent en grande partie et que les écarts commencent à se créer. Pour agir efficacement et réduire sur le long terme le décrochage scolaire, **le repérage des difficultés doit intervenir le plus tôt possible** et obéir à des règles déontologiques visant à éviter toute dérive déterministe. C'est d'abord dans la classe et par des approches pédagogiques et éducatives variées que des réponses aux difficultés doivent être élaborées.

La récente Loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance, inscrit un « dépistage des troubles du langage et des apprentissages (lecture et écriture) à l'occasion de la 6^{ème} année ». Pour être efficace, il devrait comporter **un bilan psychomoteur et des troubles de la santé** afin de vérifier que le schéma corporel des élèves est suffisamment mature et tester l'acquisition de certains pré-requis sensori-moteurs déterminants.

La réalisation de ce bilan implique **un renforcement des moyens, des actions et des synergies avec les services sanitaires et sociaux, qui doivent perdurer pendant toute la scolarité** (en particulier la présence d'infirmières et de médecins scolaires dans les établissements du second degré).

Parallèlement aux actions de formation à l'IUFM sur **le diagnostic et la connaissance des troubles du langage et des processus d'apprentissage** ou les stages organisés par la MEIPPE⁷, il s'avère nécessaire :

- de développer les opérations d'information et de sensibilisation pour aider tous les enseignants à repérer et accompagner les élèves ayant des troubles (écoles maternelles, élémentaires et collèges) ;
- de mettre en place un « réseau de santé » sur les troubles du langage et des apprentissages en Poitou-Charentes, en partenariat entre Rectorat / Services sociaux des Conseils généraux, à l'image de celui qui existe à Tours pour la Région Centre.

Enfin, le CESR demande qu'une réflexion s'engage entre l'Etat et les différents acteurs concernés sur **le développement régional de la préscolarisation des enfants de 2 ans**. Les études et expérimentations menées en la matière ont montré les effets déterminants de cet accueil dès 2 ans sur le langage et la socialisation. Cette démarche, qui doit être intégrée dans une politique globale d'accueil des jeunes enfants pour créer ainsi les conditions permettant une passerelle avec les modes de gardes préscolaires, implique de mettre en place les conditions d'un accueil adapté (locaux, structure des classes, enseignants, ATSEM (Agent technique spécialisé d'école maternelle),...).

■ **Améliorer le traitement des difficultés dans le 1er degré**

La prise en charge effective de la difficulté scolaire s'effectue le plus souvent dans le 1^{er} degré dans des dispositifs spécifiques (ex. les RASED). Certaines mesures existent dans les textes mais ne sont pas ou partiellement appliquées dans les territoires, parfois faute de moyens ou d'un accompagnement pédagogique approprié.

Le programme « Ambition réussite » fonctionne notamment avec des moyens pris au détriment du dispositif de remplacement des professeurs des écoles. Les établissements du nouveau PRE (Programme de réussite éducative) manquent également de moyens et n'associent pas les parents d'élèves et les partenaires locaux à leur mise en oeuvre (accompagnement à la scolarité).

Il est essentiel pour les membres du CESR que l'Etat :

- développe la complémentarité entre les structures, en particulier au niveau des bassins de formation pour donner une plus grande efficacité à ces mesures ;
- garantisse aux établissements les moyens d'accompagnement nécessaires à la pérennité des projets mis en oeuvre en tenant compte des réalités locales.

Par ailleurs, le CESR propose, à partir des dispositifs existants, **la mise en place de nouvelles actions pour améliorer le traitement des difficultés dans le 1^{er} degré** :

- le développement de pratiques pédagogiques diversifiées autres que le travail en groupes avec l'ensemble des élèves ou la prise en charge individualisée (groupes multiples, apport d'un maître supplémentaire pour aider les élèves plus lents, etc) ;

⁷ Mission à l'Evaluation et l'Innovation Pédagogiques et au Projet d'Etablissement

- la mise en oeuvre en région d'un Programme de soutien des conseillers pédagogiques et des inspecteurs de l'Education nationale dans la prise en charge des élèves ainsi que l'aide aux enseignants pour analyser très tôt leurs éventuelles difficultés ;
- l'élaboration et la diffusion d'un outil de repérage des élèves en difficulté (y compris des aptitudes extrascolaires ou méthodologiques).

En ce qui concerne la transition entre l'école et le collège, le passage en 6^{ème} reste un véritable couperet pour certains élèves, particulièrement ceux qui sont en difficulté.

Il faut mettre en oeuvre les conditions **d'une meilleure liaison entre le 1^{er} et le 2nd degré pour éviter de créer ou d'accélérer le décrochage scolaire** (suivi des élèves entre enseignants, journées rencontres action découverte des méthodes de travail, organisation des classes, etc).

■ Organiser la veille des situations de décrochage scolaire

Pour améliorer le repérage précoce des élèves susceptibles de décrocher, l'assemblée socioprofessionnelle insiste sur :

- une articulation renforcée des changements de classe, les passages entre le 1^{er} degré et le 1^{er} cycle du secondaire entre le 1^{er} et le 2^{ème} cycle du secondaire ;
- la veille systématique de l'absentéisme et du décrochage scolaire ;
- la coordination effective de l'équipe éducative, du conseiller principal d'éducation, du chef d'établissement et des services sociaux dans le suivi des élèves.

Les actions de veille de l'absentéisme scolaire existent aujourd'hui dans les établissements, mais si le contrôle des présences est effectué plusieurs fois par jour, dans une très grande majorité (repérage élèves et dialogue avec eux et leurs familles), l'analyse de ces absences n'est pas assez poussée. Pour le CESR, il faut :

- définir au niveau académique **une véritable politique de veille des situations réelles de décrochage et de rupture** (absentéisme sélectif et absentéisme chronique) et en mesurer les effets ;
- créer au niveau régional, départemental ou local des « **Commissions locales de veille éducative** », **des cellules de veille interne à l'inspection académique**. Dans les régions où elles existent, elles ont montré des résultats très intéressants.

Par ailleurs, la note de vie scolaire imaginée pour valoriser l'implication de l'élève ne constitue qu'une sanction en cas d'absentéisme et une évaluation supplémentaire sur le comportement de l'élève. Au-delà d'une note, un travail est à mener pour mettre en place **une réelle prise en compte des aptitudes extrascolaires**.

■ Créer un dispositif de suivi des parcours

Malgré l'existence de partenariats entre l'Académie, la DRAF, la DRTEFP et les Chambres consulaires, il existe peu de dispositifs organisés pour observer (et encore moins analyser) les flux entre l'Education nationale, l'agriculture, les Chambres consulaires et les formations professionnelles publiques et privées.

La solution réside pour les socioprofessionnels dans :

- La coordination des informations et **la création d'une base commune** prolongeant les premières initiatives prises en la matière dans la région⁸.
L'intégralité du problème du décrochage scolaire et des sorties sans qualification ne pourra en effet être appréhendé qu'à travers la consultation (dans le respect des règles de la CNIL) d'une multitude de bases de données : base élèves académique (BEA) établissements publics et privés sous contrats, statistiques MGI, bilan apprentissage et actions formations professionnelles du Conseil régional et des Chambres consulaires, base parcours du réseau missions locales et PAIO, base ANPE, etc.
- L'instauration d'un **suivi de cohorte dans chaque établissement et consolidé au plan académique** pour l'ensemble des établissements d'enseignement, à l'image du Ministère de l'Agriculture qui impose aux établissements qui relèvent de sa compétence de suivre le cursus des élèves trois ans après leur sortie de l'établissement.

Pour le CESR, le processus de décentralisation dans lequel s'inscrit désormais le système d'éducation et de formation tout au long de la vie confirme **le caractère stratégique du niveau régional pour le suivi des parcours des jeunes**. C'est à l'Etat et au Conseil régional de prendre des initiatives en la matière dans un souci de mise en cohérence et d'optimisation des moyens.

⁸ La création par l'Académie en 2007 d'un « Observatoire des sorties sans qualification et les ruptures de parcours de formation » réunissant l'ensemble des responsables concernés par cette question, est une première réponse afin de mutualiser les informations, échanger des pratiques et valoriser les actions innovantes.

V - LES PRÉCONISATIONS DU CESR

V.2. AMÉLIORER LA PREVENTION, LA FORMATION ET L'ORIENTATION POUR ÉVITER LES SORTIES DES JEUNES SANS QUALIFICATION

■ Faire de l'orientation un volet essentiel du système d'éducation / formation

Le CESR considère l'**orientation comme faisant partie intégrante du système de formation tout au long de la vie**⁹. Si l'on conçoit la scolarité d'un jeune dans une approche globale, **les procédures d'orientation ne doivent plus être des ruptures, des sanctions ou de simples affectations, mais un processus de construction du parcours, « une orientation positive »**. Elle doit reposer sur une connaissance des difficultés, une valorisation des potentialités du jeune, une information / sensibilisation / découverte du monde du travail et une mise en cohérence des différentes offres de formation.

Pour aider les élèves dans leurs parcours, une première piste de travail serait de **structurer l'emploi du temps des collégiens et des lycéens en prévoyant des plages horaires nécessaires à la construction du processus d'orientation**. D'une façon plus générale, un crédit temps annuel pour l'orientation intégrée au temps scolaire où des ateliers pédagogiques sur le thème « Choisir son orientation » pourraient être mis en place.

Par ailleurs, le CESR recommande pour **améliorer les procédures d'orientation et d'affectation** de :

- veiller à la **présence de conseillers d'orientation-psychologues (COP) dans les établissements**, notamment en lycées professionnels en début d'année scolaire. Si COP et enseignants doivent travailler ensemble, le travail des COP ne peut être assuré par les enseignants (cf. rapport Lunel). Il préconise le recrutement d'un COP pour 700 élèves ;
- réviser les **modalités d'affectation en lycées professionnels en ne raisonnant pas uniquement en terme de places**, mais en étant plus attentif aux projets des élèves et à la cohérence entre leurs souhaits et ce qui leur est proposé ;
- bien intégrer dans les choix d'orientation les **établissements d'éducation spécialisée** pour les élèves dont le handicap nécessite un accompagnement particulier. Ce choix, s'il est bien accepté par l'élève et sa famille, est une option qui permet un accompagnement éducatif global et une continuité de l'enseignement bien au-delà de l'âge légal de fin d'études ;
- organiser l'**orientation et l'affectation des élèves en formation professionnelle en prenant en compte l'ensemble des formations offertes par les lycées professionnels, lycées agricoles, maisons familiales et rurales, CFA,...**

A cet effet, les autres acteurs de la formation que sont les Chambres consulaires, les Chambres de métiers et les branches professionnelles devraient être partenaires des actions du SAIO et du réseau des ML/PAIO organisées sur le territoire dans le cadre des SIO (Session d'information et d'orientation) de rentrée, début septembre pour proposer les différentes solutions de formation disponibles pour les jeunes mal ou non affectés en juin.

■ Développer une pédagogie adaptée à l'hétérogénéité des jeunes

Pour renforcer à tous les niveaux les moyens pour les jeunes en situation de décrochage d'acquies les savoirs fondamentaux en lien avec le socle commun de connaissances et de compétences, il faut **construire des méthodes et modes d'apprentissage respectant les rythmes du développement intellectuel et les formes d'intelligence des élèves**.

A cet effet, le CESR insiste sur :

- le **développement de la pédagogie différenciée**, notamment à l'aide d'horaires aménagés avec des temps d'apprentissage différents de celui du cursus scolaire classique,...
- l'**amélioration des passerelles entre enseignements général, technologique et professionnel afin de permettre une continuité du parcours**. L'architecture actuelle du système éducatif et des programmes est trop dépendante de deux termes du parcours scolaire, à savoir le Brevet et le Bac. Il faut permettre des réorientations qui ouvrent de nouveaux parcours diplômants.

⁹ Rapports du CESR : « L'orientation professionnelle en Poitou-Charentes » - Avril 1993, « Bilan des Chartes locales d'orientation professionnelle » - Juin 1995
« Initiatives pour une orientation professionnelle en Poitou-Charentes » - Mars 1996, Contribution du CESR au débat national sur l'avenir de l'école - Janvier 2004

Le collège est le niveau le plus sensible car il correspond pour les élèves en difficulté à la fin de la scolarité obligatoire. Pour l'assemblée socioprofessionnelle, il est donc essentiel :

- d'améliorer dans les collèges **l'aide au travail personnel et le soutien individualisé dans les enseignements fondamentaux à destination de ces élèves tout au long de la scolarité**. Cela implique que ces aides soient inscrites dans l'emploi du temps, garanties par des moyens spécifiques et évaluées régulièrement pour en améliorer l'efficacité ;
- de développer comme cela existe dans certains établissements, **des mesures spécifiques pour favoriser la réussite au brevet des collèges** : l'échec à cette 1^{ère} certification est stigmatisante ou du moins vécue comme telle (modules d'entraînement, travail en commun avec des élèves de lycées, etc).

■ Mieux former et aider les enseignants

La **formation initiale des enseignants** doit répondre aux exigences de prévention et de traitement des difficultés scolaires. **Outre une meilleure connaissance physiologique et psychique de l'enfant**, ils doivent être préparés à enseigner à des publics n'ayant pas le même niveau de maturité, ni la même aptitude à assimiler les savoirs.

Il est par ailleurs essentiel de développer **la formation continue des enseignants**, considérée aujourd'hui comme largement insuffisante au regard des besoins (maintien à niveau des connaissances et formation aux nouvelles méthodes pédagogiques).

Les problématiques des élèves en situation de décrochage et des sorties sans qualification doivent être inscrites au **Plan de formation des cadres de l'éducation** tant au cours de leur formation d'adaptation à l'emploi que dans les formations déconcentrées des chefs d'établissements.

Au niveau régional, **une concertation pourrait être organisée entre les enseignants et différents acteurs concernés par le décrochage scolaire** afin de se connaître, de partager les pratiques professionnelles, de conjuguer les efforts de chacun pour atteindre le même objectif de prévention et de réduction de ces phénomènes.

Les auditions ont aussi fait ressortir **les problèmes d'autorité dans les classes et les difficultés des enseignants à faire face aux évolutions sociétales et comportementales des élèves**.

Parallèlement au soutien individuel aux enseignants en difficulté, des initiatives pourraient être prises au niveau régional pour les aider à faire face aux situations difficiles telles que **la mise à disposition d'un guide pratique sur les différentes structures et dispositifs d'aides en faveur des publics en difficulté et le développement des groupes d'écoute et d'échanges des pratiques et expérimentations**.

■ Construire un réseau régional pour « la réussite »

Les lycées doivent devenir **des établissements capables non seulement d'éduquer et de former les jeunes mais aussi de les aider à réaliser leurs parcours**.

Cette ouverture à de nouvelles missions de formation (formation initiale, formation permanente) – notamment hors du temps scolaire – fait référence aux travaux de prospective du CESR sur le « Lycée 2010 » et dans le cadre du débat sur « l'avenir de l'école » afin :

- d'accroître l'efficacité pédagogique et éducative des EPLE (Etablissement public local d'enseignement),
- de renforcer les synergies entre les filières de formation professionnelle et technologique,
- de faire du lycée un outil essentiel de prévention des sorties des jeunes, de professionnalisation et d'insertion des jeunes sur le territoire.

Par ailleurs, le CESR préconise **la construction au niveau territorial de réseaux d'éducation / formation**, espaces de dialogue, de réflexion, de diagnostic, ainsi que de coopérations entre les établissements de l'Education nationale, les centres de formation des Chambres consulaires et des branches professionnelles, les collectivités locales et les associations.

V - LES PRÉCONISATIONS DU CESR

V.3. ASSURER UN MEILLEUR ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES EN DIFFICULTÉ DANS LEUR PARCOURS

■ Organiser l'accompagnement individuel des jeunes sur le territoire

Le PRE (Programme de réussite éducative) a apporté des améliorations concernant le repérage des difficultés des élèves et la réussite scolaire¹⁰ ainsi que la mise en place de projets et d'équipes plus opérationnels. Mais ce programme trop concentré sur les zones urbaines ne fonctionne que là où il s'inscrit dans un projet éducatif local avec un véritable suivi et un accompagnement individualisé des jeunes.

Lorsque tous les Pôles d'Accompagnement à la Qualification et à l'Insertion (PAQI) (cf. page 10) seront déployés sur le territoire, chaque bassin disposera **d'un espace permanent d'accueil et d'accompagnement local pour tous les jeunes en difficulté.**

Ce changement dans la politique académique est une avancée importante car elle permet de donner une cohérence et lisibilité aux actions de la MGI (Mission générale d'insertion) et d'apporter localement, tout au long de l'année, un accompagnement individuel pour ces jeunes afin qu'ils puissent intégrer un parcours de qualification et d'insertion (évaluation / acquisition des pré-requis puis construction de parcours de formation).

Pour le CESR, une réflexion est à mener entre l'Etat et le Conseil régional pour que ces pôles construits autour de lycées professionnels référents, deviennent **un seul et unique réseau régional d'accompagnement des jeunes.**

En impliquant les autres partenaires concernés, ils renforceraient **les actions au bénéfice non seulement des élèves en difficulté des EPLE mais de l'ensemble des jeunes sortis du système scolaire sans solution de formation ou d'insertion professionnelle.**

Comme le prévoit le cahier des charges des PAQI, le jeune, et ce quel que soit son statut (scolaire, stagiaire de la formation professionnelle ou salarié), bénéficierait d'un suivi de son parcours dès sa sortie de l'action pendant deux ans.

■ Structurer et valoriser les dispositifs d'accompagnement à la scolarité

Les actions dans ce domaine sont très nombreuses, en particulier au niveau périscolaire et ne sont pas toujours connues, y compris par les autorités académiques.

De plus, les disparités économiques, sociales et territoriales font qu'il existe des inégalités d'accès à l'aide aux devoirs et au soutien scolaire chez les élèves en difficulté.

Au-delà des CEL et CLAS existants, il serait nécessaire pour améliorer la cohérence et l'efficacité des actions menées aux niveaux local et régional, que **l'Etat et les collectivités territoriales concernées structurent et organisent leurs actions dans un partenariat contractuel.**

Au sein même des établissements d'enseignement scolaire et d'apprentissage, les équipes pédagogiques détiennent une connaissance très partielle des dispositifs existants ou expérimentaux mis en oeuvre sur le territoire.

Une information et une valorisation des aides et outils consacrés à l'aide aux élèves sur le territoire sont à mener auprès de tous les acteurs de la communauté éducative. Une telle démarche doit s'inscrire dans le cadre des projets pédagogiques des collèges et des lycées que les collectivités territoriales soutiennent aux côtés de l'Académie.

Le Conseil régional pourrait dans ce cadre privilégier **les initiatives offrant aux élèves en difficulté des lycées et CFA un accès gratuit aux actions d'aide aux devoirs et/ou de soutien scolaire.**

Enfin, le CESR insiste sur **la vigilance des pouvoirs publics à l'égard du développement de propositions commerciales « d'accompagnement ou d'aide à la scolarité »**, également sous couvert d'associations, dont les buts et l'efficacité inquiètent légitimement parents et communauté éducative.

L'agrément des associations qui interviennent dans le champ éducatif doit garantir la qualité et la compétence des intervenants.

¹⁰ L'Observatoire national des zones urbaines sensibles note en 2007 une légère résorption des retards scolaires et de meilleurs taux de succès au brevet.

Le Conseil National des Villes souligne que la démarche « semble de nature à faire mieux comprendre et accepter par les différents partenaires et en premier lieu par l'institution scolaire, la nécessité de restituer dans un contexte plus large des problèmes scolaires qui ne sont souvent que des révélateurs de difficultés plus nombreuses et plus profondes ».

Attaché à l'école de la République, au service public national d'éducation, le CESR demande que **ces actions mises en oeuvre au plan local soient conduites sous la coordination et la régulation de l'Etat.**

De plus, tout programme d'information et de valorisation des actions d'accompagnement scolaire ne saurait être impulsé sans qu'au préalable **une évaluation des dispositifs ait été réalisée.**

■ Favoriser l'accompagnement à la scolarité dans les territoires

L'accompagnement à la scolarité est largement réalisé par le mouvement associatif en partenariat avec l'Education nationale et les collectivités territoriales mais reste aujourd'hui concentré dans les zones urbaines, là où les élèves en difficulté sont les plus nombreux.

Les communes rurales ne disposent pas d'une offre aussi diversifiée que celle proposée en communautés urbaines, ce qui engendre des inégalités sociales et territoriales.

Le principe d'égalité **doit permettre à tous les territoires d'offrir un niveau de réponse suffisant pour pallier les difficultés scolaires des élèves avec des structures ou des dispositifs adaptés à leurs spécificités.**

Il appartient à l'Etat de généraliser **le principe de « l'école ouverte » à l'ensemble des collèges et lycées.** Au-delà de l'amélioration du suivi et de l'accompagnement de ces jeunes, c'est toute la représentation de l'institution scolaire qui changerait contribuant ainsi à la lutte contre le rejet de l'école, la violence et les incivilités dans les établissements scolaires.

Enfin, à l'image de certaines communautés de communes qui ont mis en oeuvre une offre éducative dans le temps libre, **un soutien pourrait être apporté aux petites communes rurales pour qu'elles mutualisent leurs moyens et proposent un accueil des élèves avant et après la classe** : ouverture de centres de loisirs, bibliothèques, espaces culturels, organisation de transport vers des sites équipés,...

■ Mieux impliquer les familles dans la vie scolaire

La participation des parents à la vie scolaire se heurte à une certaine opposition de l'institution et du monde enseignant, à une mauvaise compréhension, voire une incompréhension des codes scolaires, c'est particulièrement le cas pour les parents de jeunes en difficulté. Or, les dispositifs de formation dans lesquels ils sont associés (ex. MFR) montrent combien leur rôle est déterminant dans l'investissement scolaire et la réussite des parcours des jeunes.

Comme le prévoient les textes¹¹ **les parents doivent être mieux associés à la démarche globale d'apprentissage** tout en clarifiant les droits et devoirs respectifs des parents et des enseignants.

D'ores et déjà, plusieurs pistes de travail sont proposées par le CESR afin de **lever les obstacles à l'établissement de nouvelles relations entre l'école et les parents au quotidien** :

- former les enseignants ainsi que les parents d'élèves à cette relation au sens des pratiques pédagogiques (objectifs et organisation du travail des élèves, nature du soutien scolaire, conseils pratiques,...) ;
- informer les familles des différents dispositifs et aides que les élèves peuvent solliciter dans les écoles ou à l'extérieur pour répondre aux difficultés qu'ils rencontrent ;
- favoriser les opérations visant à associer les parents à la vie scolaire et à ouvrir les établissements aux familles (réunions d'information régulières, cafés – parents / enseignants,...).

¹¹ Décret du 28/07/06 qui reconnaît et affirme le rôle et la place des parents dans la co-éducation des enfants.

V - LES PRÉCONISATIONS DU CESR

V.4. RENFORCER LA COORDINATION, LE PILOTAGE ET L'ÉVALUATION DES ACTIONS EN REGION

■ Créer un pôle régional pour une nouvelle gouvernance de l'éducation et de la formation

Ce pôle régional proposé par le CESR¹² serait chargé de mettre en oeuvre **une politique régionale qui ne soit pas la seule juxtaposition des politiques des différents acteurs.**

Cette instance régionale mise en oeuvre par l'Etat en région et le Conseil régional, mobiliserait et responsabiliserait sur des objectifs et actions communs l'ensemble des acteurs. Via un diagnostic régional et une analyse des politiques existantes, **elle serait chargée de mettre en cohérence, de clarifier et d'optimiser les pratiques et les dispositifs.** Elle permettrait ainsi de coordonner le repérage et le suivi des sorties sans qualification, notamment en mettant en place une base régionale de suivi des jeunes (cf. page 20), ainsi que les actions et initiatives consacrées aux problématiques des ruptures de formation et des sorties sans qualification.

Par ailleurs, étant au centre des démarches soutenues par les différents acteurs de l'éducation et de la formation, **ce pôle valoriserait les innovations / expérimentations pédagogiques en cours de réalisation et parallèlement en développerait de nouvelles.**

Ce pôle ne pourra voir le jour, ni trouver sa légitimité sans une volonté politique de l'Etat et de ses services en région, du Conseil régional et des autres collectivités territoriales concernées.

L'Etat (Service public pour l'emploi et Rectorat, responsables du pôle Education/Formation) et la Région, désormais en charge au terme de la Loi relative aux « libertés et responsabilités locales », du financement de la formation professionnelle des jeunes ainsi que pour partie de leur accueil / information / orientation, en seraient les pilotes pour la conduite d'un plan régional d'actions.

■ Instaurer un plan d'actions partagé au niveau régional

Au-delà des questions de financement, les études nationales ainsi que le diagnostic régional montrent que les dispositifs et les actions des différents acteurs se chevauchent et se concurrencent faute d'une coordination suffisante entre elles.

Il est indispensable aujourd'hui de mettre en place **un véritable plan d'actions partagé entre les acteurs en charge de la formation initiale et de l'insertion professionnelle des jeunes sur le territoire** : autorités académiques, DRAF, DRTEFP, Conseil régional, Missions locales et les Conseils généraux, dans la mesure où c'est le niveau opérationnel pour la gestion des collèges.

Ce plan qui pourrait prendre la forme d'un « Schéma régional d'orientation et d'insertion professionnelle » comme cela existe déjà dans certaines régions, fixerait **un cadre de coopération pour, d'une part lutter contre le décrochage scolaire et les ruptures de contrat et d'autre part, réduire le nombre de sorties sans qualification.**

De la même manière, l'accumulation et la juxtaposition de nouveaux dispositifs d'accompagnement à la scolarité qui s'ajoutent aux anciens, quand bien même ils s'adressent à des publics aux caractéristiques différentes, limitent leur efficacité et nuisent à la lisibilité de l'ensemble.

Dans ce domaine, comme celui de l'orientation et de l'insertion, il est devenu urgent de réfléchir **à une articulation et à une mise en cohérence des projets et des dispositifs.**

Enfin, il ressort du rapport de l'Inspection générale de l'Education nationale que même les actions de l'Etat ne se complètent qu'imparfaitement en raison d'une trop faible reconnaissance du caractère interministériel du traitement du décrochage scolaire et des sorties sans qualification.

Pour prolonger les initiatives prises par l'Etat et les autorités académiques et coordonner leurs actions en région, le CESR propose que **le traitement des sorties sans qualification, inscrit dans la nouvelle Loi d'orientation de l'éducation, fasse l'objet d'un programme d'actions prioritaires du PASER (Projet d'action stratégique de l'Etat dans la région) et des PASED (Projet d'action stratégique de l'Etat dans le département).**

¹² Rapport d'autosaisine du CESR « Les formations professionnelles dans le cadre d'une éducation/formation tout au long de la vie » - Mai 2005

Contribution du CESR sur le Schéma régional des formations « Conditions et modalités d'une nouvelle gouvernance de la formation professionnelle » - Janvier 2006

- **Renforcer la coopération entre acteurs institutionnels et intervenants pour la prise en charge des jeunes en difficulté**

Un programme régional de **lutte contre l'illettrisme** existe aujourd'hui pour les 16-18 ans en fin de scolarité obligatoire ou juste sortis du système scolaire.

Les services de l'Etat, des collectivités territoriales, des Missions locales et les équipes pédagogiques des organismes de formation sont amenés de près ou de loin à traiter des dossiers, à piloter des actions ou à financer des projets sans avoir toute la connaissance des actions des différents partenaires.

Pour l'assemblée socioprofessionnelle, **ce programme doit être intersectoriel et interinstitutionnel** car il intéresse les champs de l'éducation, de l'enseignement, de la formation, mais aussi de la culture, de la jeunesse, de la santé et de l'action sociale. Parallèlement aux réunions d'information et de sensibilisation, il est nécessaire d'améliorer **la diffusion des ressources en ligne et de développer la coopération entre les différents acteurs concernés et intervenants** pour améliorer l'efficacité et la cohérence des actions menées.

La Loi de février 2007 sur la protection de l'enfance précise que « les médecins de l'Education nationale doivent travailler en lien avec l'équipe éducative, les professionnels de santé et les parents afin que pour chaque enfant, une prise en charge et un suivi adapté soient réalisés suite aux visites ».

Une mutualisation des moyens, voire une organisation spécifique en réseau sont nécessaires afin de favoriser la coordination de ces professionnels et permettre un réel suivi médical et médico-social des élèves.

A cet effet, une réflexion est à mener pour rechercher sur le territoire une meilleure coopération entre les acteurs qui côtoient ces jeunes (enseignants, COP, assistants sociaux, ...) afin d'organiser et articuler les différents modes d'intervention possibles.

Pour le CESR, elle implique de **rechercher des synergies entre les acteurs institutionnels et les acteurs sociaux et médicaux, en particulier avec les Conseils généraux.**

- **Évaluer les actions et dispositifs mis en oeuvre au niveau régional**

En corollaire à la mise en cohérence des différents dispositifs, **l'Etat et les collectivités territoriales doivent d'une part, veiller à leur qualité et à leur efficacité et d'autre part, s'engager sur la réduction des effets d'empilement.**

Pour les membres du CESR, seuls un développement des partenariats entre les différents acteurs concernés et **la création d'une instance régionale chargée d'évaluer leurs actions** permettront la prise en compte des réalités locales et la continuité des engagements réciproques tout en limitant le nombre de dispositifs.

Elle contribuerait ainsi à rendre plus efficaces, par réajustement, simplification ou réorientation, les différentes politiques et dispositifs financés par les pouvoirs publics.

Cette recherche de performance implique **la mise en place d'une culture de l'évaluation des pratiques éducatives, des dispositifs et des projets** basée sur des critères clairement identifiés et partagés garantissant la pertinence et la cohérence de chaque mesure mise en oeuvre au niveau national, académique ou local.

D'ores et déjà, l'existence d'une commission tripartite chargée de l'évaluation dans le cadre du CCREFP constitue un levier important pour le développement de cette culture d'évaluation au niveau régional.

Le rapport du CESR a voulu souligner la difficulté à identifier les publics concernés et la multiplicité tant des dispositifs que des acteurs (opérateurs ou financeurs) impliqués dans la prise en compte et la lutte contre le décrochage scolaire et les sorties sans qualification en Poitou-Charentes.

A partir des nombreuses auditions et analyses, le rapport du CESR apporte, avec modestie, quelques préconisations et des pistes d'actions concrètes.

S'il fallait n'en retenir que deux, ce serait :

- L'importance de la responsabilité de l'institution scolaire qui doit assurer l'acquisition d'une culture générale et d'une qualification à chaque jeune avant sa sortie du système éducatif. Et cela, alors que l'on constate que le décrochage scolaire est en partie lié au contexte familial, territorial ou social.
- Et dans le même temps, la nécessaire coordination institutionnelle et contractuelle entre les partenaires au niveau régional pour articuler et mutualiser les efforts de chacun.

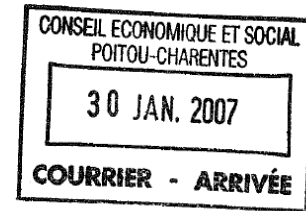
En effet, l'école et les politiques purement scolaires ne peuvent dans la situation actuelle lutter seules contre ces difficultés et il est nécessaire qu'elles s'accompagnent d'actions péri et post scolaires.

L'Etat (Service public pour l'emploi et Rectorat) et le Conseil régional (au titre de sa compétence sur la formation professionnelle et l'accueil – information – orientation des jeunes) doivent proposer un plan d'actions partagé avec tous les acteurs de la formation initiale et de l'insertion professionnelle.



ANNEXES

République Française
Liberté Egalité Fraternité



Région Poitou-Charentes

La présidente,

Monsieur Pierre GUENANT
Président du Conseil Economique et Social Régional
15, rue de l'Ancienne Comédie
BP 575
86021 POITIERS Cédex

Poitiers, le 26 JAN. 2007

Monsieur le Président,

Lors de la Commission 1 du CESR réunie le 4 décembre 2006, Madame Brigitte Tondusson, Vice-Présidente du Conseil Régional, a évoqué la possibilité d'une saisine du Conseil Economique et Social Régional sur la question du décrochage scolaire.

Chaque année, 150 000 jeunes sortent du système scolaire sans certification. Le rapport Hussenet-Santana, rédigé en 2004 pour le compte du Haut Conseil de l'Evaluation de l'Ecole, confirme cette estimation et fournit des éléments de réflexion et d'analyse sur le traitement de la grande difficulté scolaire.

Pour sa part, et en lien avec les autorités académiques, la Région a déjà mis en place des dispositifs et des actions visant à lutter contre le décrochage scolaire : réseau des Conseillers Tuteurs en Insertion (CTI), plate-forme d'orientation "Un jeune, une formation", aide au financement des actions de soutien scolaire au sein des établissements.

Cependant, si comme le suggère l'OCDE, l'on se fixe comme objectif de "venir à bout de l'échec scolaire", alors l'effort doit se poursuivre. Ainsi, l'un des problèmes majeurs auxquels nous sommes confrontés tient certainement à l'inexistence d'un outil de suivi des trajectoires des jeunes, outil qui puisse être construit et partagé par toutes les institutions parties prenantes.

Je souhaiterais connaître l'avis du CESR sur les actions mises en place par les différents acteurs ainsi que vos préconisations de façon à mieux coordonner les efforts de chacun en matière de lutte contre les sorties prématurées du système scolaire.

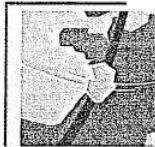
Mes services sont à votre disposition pour apporter les informations nécessaires à votre contribution.

Je vous remercie pour l'attention que vous voudrez bien porter à ma demande et vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.


Ségolène ROYAL

15, rue de l'Ancienne Comédie - BP 575 - 86 021 Poitiers Cedex
Tél. 05 49 55 77 00 - Fax. 05 49 55 77 88 - postmaster@cr-poitou-charentes.fr
www.poitou-charentes.fr





Conseil
Economique et
Social
Régional

**Poitou
Charentes**

Madame Ségolène Royal
Présidente du Conseil régional Poitou-Charentes
15 rue de l'Ancienne Comédie
BP 575
86021 Poitiers cedex

Le Président

Poitiers, le 12 février 2007

NR : 6365

Madame la Présidente,

Vous avez, par courrier du 26 janvier dernier, saisi le Conseil économique et social Poitou-Charentes de deux questions importantes :

- l'une, sur le décrochage scolaire en sollicitant les préconisations de l'assemblée socioprofessionnelle pour participer à la lutte contre les sorties prématurées du système scolaire ;
- l'autre, sur l'élaboration du schéma régional des formations sanitaires et sociales, en proposant une réflexion du CESR sur les conditions de mise en œuvre de la formation tout au long de la vie dans ce secteur.

Conscient de l'importance et des enjeux de ces deux sujets dans les politiques régionales, le bureau du CESR, réuni le 9 février, a d'une part, répondu positivement à vos deux courriers de saisine et d'autre part, débattu des travaux à organiser dans des délais permettant de vous apporter des avis pour les sessions de juin prochain.

Deux groupes de travail transversaux ont été créés et sont chargés de conduire les analyses et d'élaborer des propositions.

A cet effet, nous ne manquerons pas de solliciter dans les meilleurs délais vos services techniques sur les diagnostics, études et analyses déjà menés et disponibles et de leur proposer de les présenter aux groupes de travail.

Soyez assurée de toute l'attention que nous portons à ces deux problématiques et de notre volonté de vous apporter l'éclairage, l'expertise et les propositions de la société civile organisée.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de mes salutations très distinguées.

Pierre GUENANT

LES NIVEAUX DE FORMATION

Niveau I :	Sorties avec un diplôme de second ou troisième cycle universitaire, ou un diplôme de Grande Ecole. Personnels occupant des emplois exigeant normalement une formation de niveau supérieur à celui de la maîtrise.
Niveau II :	Sorties avec un diplôme de second ou troisième cycle universitaire, ou un diplôme de Grande Ecole. Personnels occupant des emplois exigeant normalement une formation d'un niveau comparable à celui de la licence ou de la maîtrise.
Niveau III :	Sorties avec un diplôme de niveau bac + 2 (DEUG, DUT, BTS, écoles des formations sanitaires ou sociales...) Personnels occupant des emplois qui exigent normalement des formations du niveau de diplôme universitaire de technologie (DUT) ou du brevet de technicien supérieur (BTS) ou de fin de premier cycle de l'enseignement supérieur.
Niveau IV :	Sorties des classes terminales du second cycle long et abandons des scolarisations post-bac avant d'atteindre le niveau III (bac pro, BP, BT, BM - Brevet de maîtrise-). Personnels des emplois de maîtrise ou d'ouvrier hautement qualifié et pouvant attester d'un niveau de formation équivalent à celui du brevet professionnel (BP), du brevet de technicien (BT), du baccalauréat professionnel ou du baccalauréat technologique.
Niveau V :	Sorties de l'année terminale des cycles courts professionnels et abandons de la scolarité du second cycle long avant la classe terminale (CAP, BEP). Personnels occupant des emplois exigeant normalement un niveau de formation équivalent à celui du brevet d'études professionnelles (BEP) ou du certificat d'aptitude professionnelle (CAP) et par assimilation du certificat de formation professionnelle des adultes (CFPA du premier degré).
Niveau V bis :	Sorties de troisième et des classes du second cycle court avant l'année terminale.
Niveau VI :	Sorties du premier cycle du second degré et des formations pré-professionnelles en un an (CEP -Contrat d'études prospectives-, CPPN -Classe pré-professionnelle de niveau- et CPA -Classe préparatoire à l'apprentissage-).

REPertoire DES MESURES ET ACTIONS

Source : Académie de Poitiers – Rectorat

Répertoire non exhaustif

Actions / Dispositifs	Établissement	Public	Objectif	Acteurs	Textes de référence
La prévention					
Groupe d'aide à l'insertion (GAIN) Commission de veille	LGT + LP + collège	élèves de l'établissement	- Limiter les sorties prématurées du système éducatif - Préparer l'insertion scolaire, sociale et professionnelle des élèves	Membres de l'équipe éducative et pédagogiques	Circulaire n°86-252 du 5/09/86 Note de service n°86-253 du 5/09/86 Note de service n°87-137 du 15/05/87
Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC)		élèves + familles	• rendre l'élève responsable, autonome et acteur de prévention • organiser la prévention des dépendances et conduites à risques • assurer le suivi des jeunes dans et hors l'école • venir en aide aux élèves manifestant des signes de mal-être • renforcer les liens avec les familles • apporter un appui aux acteurs de lutte contre l'exclusion	Membres de l'équipe éducative + partenaires locaux extérieurs	circulaire n°98-108 du 1er/07/98 circulaire interministérielle n°98-194 du 2 octobre 1998
Le tutorat	LGT + LP + collège	élèves de l'établissement	- Chaque membre de l'équipe éducative est chargé du suivi de quelques élèves afin de favoriser la réussite scolaire '- Le coaching scolaire prend en compte les difficultés de l'élève, propose des méthodes pour y pallier	Membres de l'équipe éducative et pédagogiques	Site éducol, innovation, dossiers thématiques
Le parrainage	collège + lycée	élèves scolarisés en LP, dans les actions de la MGI, en CLIPA, en situation de décrochage	Faciliter l'accès ou le maintien dans le monde professionnel de jeunes en difficulté d'insertion professionnelle	Bénévoles, actifs ou retraités, issus du milieu économique	Guide du parrainage des élèves (2004), collection Repères, Scérén, CNDP

Actions / Dispositifs	Établissement	Public	Objectif	Acteurs	Textes de référence
Les actions pédagogiques					
Dispositif dérogatoire par alternance	collège	élèves volontaires d'au moins 14 ans de 4 ^e et 3 ^e	Démarche d'individualisation visant à : - redonner le goût de l'étude et de la réussite en proposant des situations d'apprentissage différentes et valorisantes - permettre de découvrir concrètement l'univers des métiers - préparer un projet d'orientation		BO n°14 du 3/04/03 BO n°6 du 5/02/04 Décret n°2003-812 du 26/08/03 Circulaire n°2003-134 du 8/09/03 Note académique de cadrage du 17/03/05
Programme personnalisé de réussite éducative (PPRE)	collège + école		Maîtriser les connaissances et compétences constitutives du socle commun à la fin de la scolarité obligatoire (via un plan <u>coordonné</u> d'actions)	Membres de l'équipe pédagogique + Parents de l'élève	Loi d'orientation du 23/04/05 Guide pratique pour l'expérimentation des PPRE du 19/08/05
Éducation à l'orientation (EAO)	collège		- développer les connaissances dans les domaines des formations et de l'environnement économique et professionnel - enrichir et diversifier les représentations du système de formation et du marché de l'emploi	Membres de l'équipe éducative et pédagogiques	Circulaire n°96-204 du 31/07/96 Circulaire n°96-230 du 1/10/96
Heure de vie de classe	collège + lycée	tous les élèves de l'établissement	- permettre une prise de parole des élèves et un dialogue avec un ou plusieurs adultes sur des questions liées à la vie scolaire, de la classe ou tous sujets intéressant les élèves (1 heure obligatoire par mois)	Membres de l'équipe éducative et pédagogiques	BO n°23 du 10/06/1999 BO n°21 du 27/05/1999
Etudes dirigées	école + collège	école primaire 6 ^{ème} / 5 ^{ème}	-concernent prioritairement l'aide méthodologique et l'aide au travail personnel (2 heures hebdomadaires, obligatoires en 6 ^{ème})	Membres de l'équipe pédagogique	B.O. n°33 du 15/09/1994
Remise à niveau	collège	6 ^{ème}	- en groupe spécifique de petite taille, 6 heures hebdomadaires au maximum pour les élèves de 6 ^{ème} en difficulté	Membres de l'équipe pédagogique	B.O. n°3 du 20 janvier 2000
Aide individualisée	collège + LGT	5 ^{ème} seconde GT	- aide apportée aux élèves de 5 ^{ème} en difficulté, en groupe de 8 au maximum et 3 heures hebdomadaires au maximum '- en seconde, 2 heures hebdomadaires en groupe de 8 élèves au maximum, en français et mathématiques	Membres de l'équipe pédagogique	B.O. n°3 du 20 janvier 2000

REPERTOIRE DES MESURES ET ACTIONS SUITE

Actions / Dispositifs	Établissement	Public	Objectif	Acteurs	Textes de référence
Les actions éducatives					
Accompagnement à la scolarité (Contrat local d'accompagnement à la scolarité - CLAS, Contrat éducatif local - CEL)	école + collège + lycée	élèves + famille	Actions hors temps scolaire visant à : - faciliter les relations entre les familles et l'école - accompagner et aider les parents dans le suivi et la compréhension de la scolarité de leurs enfants	membres de l'équipe éducative + partenaires locaux extérieurs	Circulaire interministérielle n° DIF/DIV/DGAS/DPM/DESCO/2005 /270 du 30/05/2005
Ecole ouverte	collège + lycée	élèves	Ouvrir les collèges et les lycées en proposant des activités éducatives pendant les vacances scolaires, les mercredis et samedis durant l'année scolaire afin de : - aider les jeunes à modifier leur représentation de l'école et contribuer à la lutte contre la violence - contribuer à la réussite scolaire et l'insertion	membres de l'équipe éducative + partenaires locaux extérieurs	Circulaire n°2003-08 du 23/01/2003
Dispositif de réussite éducative	Ecole, collège + lycées (ZEP - ZUS)	Elèves + Famille	- Offrir un accompagnement social, culturel, sanitaire afin d'aider la famille dans son rôle éducatif - Soutien individualisé et personnalisé aux enfants et adolescents en fragilité identifiés par les acteurs locaux, dès la maternelle, et à leurs familles (accompagnement scolaire, prise en charge de problèmes de santé, de l'apprentissage des règles de vie en commun ou de l'épanouissement personnel par l'éducation culturelle, artistique ou la pratique sportive)	Equipes pluridisciplinaires de soutien (enseignants éducateurs, animateurs, travailleurs sociaux, psychologues, pédopsychiatres, intervenants sportifs et culturels)	Loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005 Circulaire de la DIV aux préfets en date du 27 avril 2005 Circulaire de la DIV aux préfets en date du 27 avril 2005

Actions / Dispositifs	Établissement	Public	Objectif	Acteurs	Textes de référence
Les dispositifs spécifiques					
Dispositif relais (classe, atelier, internat)	collège	élèves la 6 ^e à la 3 ^e (âge 14 - 16 ans)	rescolariser et resocialiser les collégiens entrés dans un processus de rejet de l'institution scolaire	enseignants et éducateurs	circulaire n°98-120 du 12/06/98 circulaire n°99-147 du 4/10/99
Section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA)	collège	élèves de la 6 ^e à la 3 ^e présentant sur le plan de l'efficacité intellectuelle des difficultés et des perturbations	- conjuguer les enseignements généraux, technologiques et professionnels à des fins professionnels - aider à l'orientation et à l'insertion des élèves - aider à la construire d'un projet personnel	enseignants	circulaire n°96-167 du 20/06/96
Dispositif d'aide et soutien (4 ^e AS et 3 ^e I)	collège	élèves de 4 ^e et de 3 ^e qui ont des lacunes majeures dans les apprentissages fondamentaux	- s'approprier ou se réapproprier les savoirs et savoir-faire nécessaires à une formation qualifiante de niveau V - préparer les élèves à rejoindre un cursus ordinaire de formation	enseignants	1991 + 1992 Arrêtés du 26/12/96 Circulaire n°97-134 du 30/05/97

SOURCES DOCUMENTAIRES

- Rapport du CES National « Favoriser la réussite scolaire » - Octobre 2002
- Rapport du CES National « Contribution à la préparation de la loi d'orientation sur l'avenir de l'école » - Octobre 2004
- Rapport n° 2005-074 au Ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche « Sorties sans qualification, analyses des causes, des évolutions, des solutions pour y remédier » - Juin 2005
- Actes de la 2^{ème} conférence annuelle des organisations économiques et sociales françaises et allemandes : « Intégration des jeunes et égalité des chances : quel avenir pour la jeunesse allemande et française ? » - 18/19 janvier 2007
- Mathias Millet et Daniel Thin « L'école au coeur de la question sociale. Entre altération des solidarités sociales et nouvelles affectations institutionnelles » - Le lien social - 2007
- Mathias Millet et Daniel Thin « Ecole : les raisons des ruptures » – Les grands dossiers de sciences humaines – n°4 « Une société face à sa jeunesse » - Septembre, octobre, novembre 2006
- Dossier de la Direction de l'enseignement scolaire « Prévenir la rupture scolaire » - Juin 2004
- Avis du Haut Conseil de l'évaluation de l'école « Le traitement de la grande difficulté scolaire au collège et la fin de la scolarité obligatoire » - Novembre 2004
- Rapport du CNFTLV (Conseil national de la formation professionnelle tout au long de la vie) « Géographie de la formation » - Edition 2007
- Dossier La Gazette « Réussite éducative : résultats encourageants, mais doit persévérer » - Février 2008
- Notes d'information du Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche :
 - « Les aides aux devoirs en dehors de la classe » n° 06-04 - Février
 - « Les sorties sans qualification, la baisse se poursuit » n° 08-05 - Janvier
 - « Devenir des élèves neuf ans après leur rentrée en 6^{ème} » n° 06-11 - Avril
 - « Origine sociale, offre de formation et niveau atteint dans le secondaire » n° 06-15 - Mai
- Rapport du CES Bourgogne « La situation des jeunes en échec scolaire et professionnel » - Février 2006
- Rapport du CES Rhône-Alpes « Prévenir le décrochage scolaire, quelles actions pour une Région ? » Octobre 2006
- Rapport du CES Basse-Normandie « Difficultés scolaires et sorties sans qualification en Basse-Normandie » - Avril 2007
- Avis du CES Centre « Des difficultés d'apprentissage scolaire à l'échec scolaire » - Juin 2007